



Rapport d'activité 2021
des services de l'Etat
dans les Ardennes

Édito



La décennie dans laquelle nous sommes entrés place les pouvoirs publics face à des défis sans précédent, qui viennent s'ajouter aux attentes fortes et légitimes des citoyens en matière de sécurité et d'ordre public.

Pour être au rendez-vous de ces défis, j'ai la conviction qu'il est indispensable que l'État agisse de concert avec les collectivités territoriales. La convergence de nos actions respectives, alliée à un partenariat étroit au quotidien, contribue à donner du sens à l'action publique, à la rendre cohérente, efficace et visible pour nos concitoyens, qui délaissent la chose publique. Agir pour le bien-être des citoyens ardennais, œuvrer à la cohésion sociale, bâtir une économie solide, résiliente et durable, dans le respect des compétences et des sensibilités de chacun, tels sont les ressorts de notre action commune.

Cette complémentarité de l'action de l'État et des collectivités s'illustre particulièrement à travers la coopération active mise en œuvre dans le cadre du Pacte Ardennes, des contrats de ville, des contrats locaux de santé et des Pactes territoriaux de relance et de transition écologique.

L'exercice démocratique que représente le rapport annuel des services de l'État, prévu par l'article L.3121-26 du CGCT, est l'occasion d'établir un bilan des actions réalisées par l'État au service des citoyens, des entreprises et des territoires au cours de l'année 2021.

Les services de l'État se sont, en 2021, plus que jamais investis pour répondre aux conséquences de la crise sanitaire.

Cet effort s'est, en particulier, traduit par la mise en œuvre du plan de relance, qui est venu compléter le Pacte Ardennes signé en 2019. Les Ardennes font partie des 21 départements ayant bénéficié d'un sous-préfet dédié au déploiement du plan de relance. Au total, en décembre 2021, le plan de relance dans les Ardennes représentait plus de 291 millions d'euros de subventions et 238 millions d'euros de prêts garantis par l'État.

Les services de l'État se sont également engagés pour relever les défis du futur. J'ai, à ce titre, à cœur de prolonger en 2022 les chantiers entamés en 2021 par mon prédécesseur, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables ou encore de l'eau, problématique à mes yeux fondamentale dans notre département. Le passé industriel des Ardennes et ses friches, qui en sont la mémoire, pourraient constituer une opportunité formidable au service de la revitalisation des territoires et de la conciliation entre développement économique et lutte contre l'artificialisation des sols.

Soyez assurés de la poursuite de l'engagement sans faille des services de l'État, des femmes et des hommes qui les animent, à construire, avec les élus et les collectivités, l'avenir du département.

SOMMAIRE



3

ÉDITO

6

TEMPS FORTS
2021

8

1. L'État au service de la population

Garantir la sécurité
Protéger la santé
Garantir la cohésion sociale
Moderniser et améliorer
l'efficacité de l'État

35

2. L'État au service des territoires

Accélérer la transition écologique
Conserver, préserver et valoriser le
patrimoine ardennais
Aménager le territoire
Protéger face aux risques naturels et
industriels
Agir en partenariat avec les collectivités

58

3. L'État au service de l'économie

Accompagner les entreprises
en veillant à la qualité de
l'emploi
Soutenir l'agriculture

64

Annexes

Temps forts 2021

Janvier

- Démarrage du déploiement du plan France relance
- Visite de Madame la Ministre de la Transformation et de la fonction publiques Amélie de Montchalin dans le cadre de la présentation de la mise en œuvre des réformes prioritaires, en particulier les maisons de santé, le plan vélo, l'apprentissage, l'éducation inclusive des personnes en situation de handicap et la lutte contre le communautarisme



Février

- Campagne nationale préventive de distribution d'iode aux riverains des centrales nucléaires françaises
- Second cycle de réunions relatif aux friches



Mars

- Journée internationale des droits des femmes : remise d'un prix à la capitaine Vanessa Ricoul, sapeur-pompier volontaire
- Visite de Madame la Ministre de la cohésion des territoires et des relations, Jacqueline Gouraud à l'occasion du comité directeur du Pacte Ardennes

- Signature de la convention créant un centre de consultation médico-judiciaire sur le territoire ardennais



Avril

- Labellisation de 3 maisons France Services à Liart, Maubert-Fontaine, Vouziers
- Début de la mobilisation des pompiers dans la vaccination de la population contre le COVID-19
- Épisode de gel printanier inhabituel affectant les arboriculteurs et apiculteurs ardennais.
- signature de l'accord départemental de relance dans les Ardennes



Mai

- Délivrance des autorisations administratives nécessaires à l'implantation d'Hermès sur le site de Tournes-Cliron

Juin

- Tenue des élections départementales et régionales
- Accident de train à Rumigny
- 113 jeunes effectuent leur service national universel au lycée des métiers de Bazeilles
- Début de l'allègement progressif de certaines restrictions liées au COVID19



Juillet

- Opération « Sachets de pain » dans les boulangeries, pour lutter contre les violences faites aux femmes
- Crue exceptionnelle de l'Aisne et publication le 1er août au Journal officiel des deux arrêtés reconnaissant l'état de catastrophe naturelle pour 44 communes des Ardennes



- Labellisation de la maison France services de Rethel
- Inauguration de la maison France services de Vouziers et signature de la convention d'adhésion «Petites villes de demain» pour la ville de Vouziers
- lancement de l'opération Quartiers d'été de la Ronde Couture à Charleville-Mézières et du quartier Le Lac à Sedan



Août

- Démarrage de l'opération APAGAN, mission d'évacuation en Afghanistan
- Inauguration du festival Face B du Cabaret Vert
- Adoption de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi Climat et Résilience », fixant un objectif de zéro artificialisation nette en 2050



Septembre

- Accueil de 30 policiers supplémentaires à la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Ardennes
- Lancement d'une opération de contrôle « poids-lourds» de grande ampleur
- Inauguration du Festival mondial de la marionnette et visite par Roselyne Bachelot, Ministre de la culture



Novembre

- Journées de la sécurité routière au travail dans les Ardennes
- Nomination de Monsieur Alain Bucquet, Préfet des Ardennes
- Signature des Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)
- Signature d'une convention binationale d'assistance mutuelle sur les modalités d'entraide en cas d'accident aux abords de la frontière entre le Préfet des Ardennes, la Province de Luxembourg, la Zone de Secours de Luxembourg et le SDIS des Ardennes
- Remise de trophée à l'association Global axe par le sous-préfet à la relance

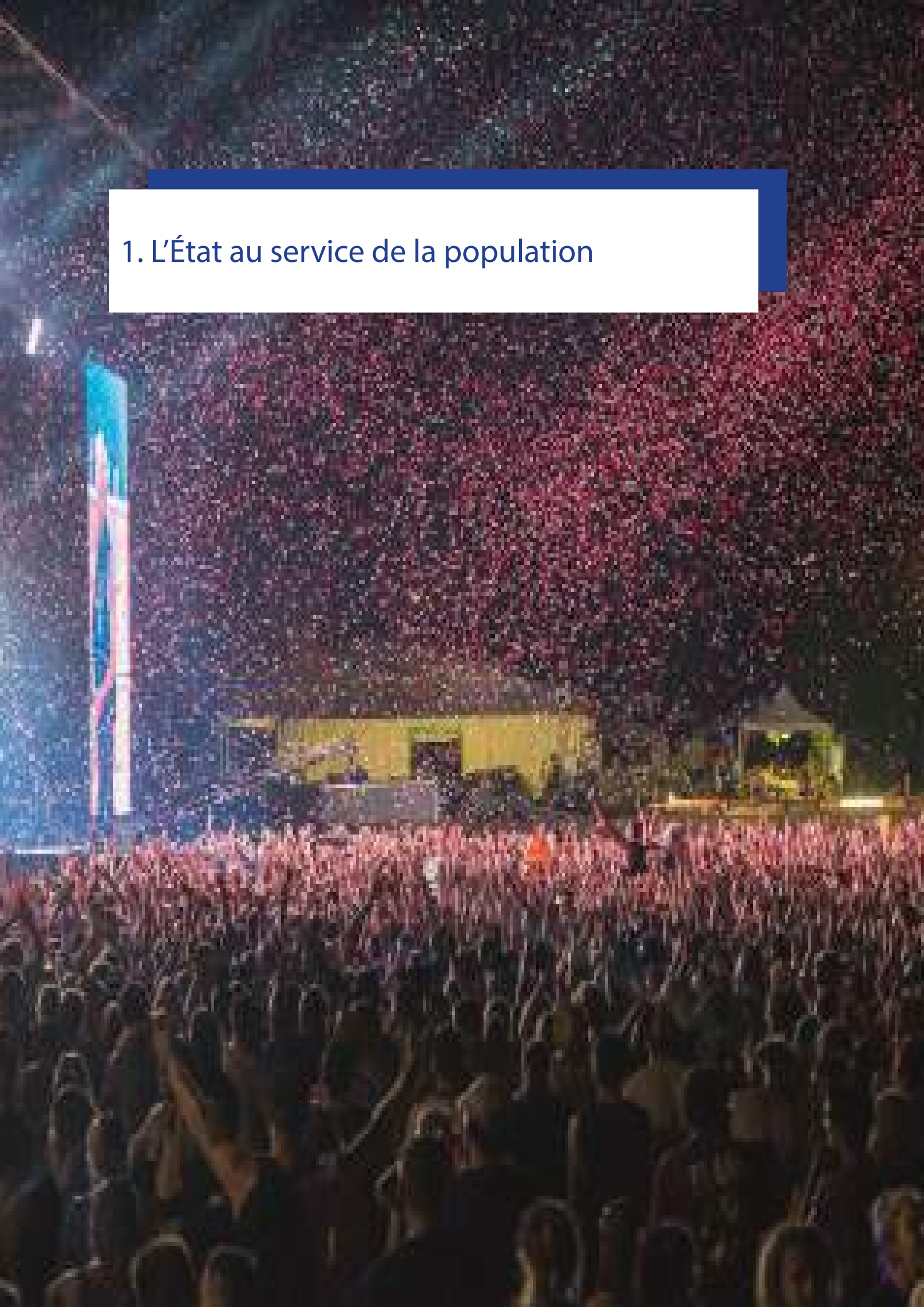


Décembre

- Lancement de l'appel à projets du contrat de ville Ardenne-Métropole 2022 et du contrat de ville du quartier prioritaire « Coeur de vie » à Rethel
- lancement de la mobilisation générale pour l'emploi (métiers en tensions) dans chaque arrondissement
- Proposition de la Commission européenne d'inscrire la ligne Charleville-Givet-Dinant dans la nouvelle carte des réseaux trans-européens de transport



1. L'État au service de la population



GARANTIR LA SÉCURITÉ

En dépit des mesures de confinement, l'action des forces de sécurité intérieure contre l'ensemble des formes de délinquances s'est poursuivie en 2021. La priorité donnée à la lutte contre les violences intrafamiliales, qui explique l'augmentation des chiffres relatifs aux atteintes à l'intégrité physique, ou encore l'évacuation du camp des gens du voyage sur l'ancienne friche d'une société de transport à Sedan illustrent la difficile tâche qui incombe aux services de gendarmerie et de police. La direction départementale de la sécurité publique des Ardennes a bénéficié en 2021 d'un renfort de moyens à hauteur de 30 policiers pour renforcer la sécurité des ardennais.

Faits constatés
(hors infractions routières)



12 110

Atteintes aux personnes*



+18 %
par rapport à 2020

Taux d'élucidation



50%

Atteintes aux biens*



+9 %
par rapport à 2020

*La hausse des atteintes est à mettre en rapport avec les mesures de confinement prises en 2020, qui ont entraîné une baisse des chiffres de la délinquance.

> ASSURER LA SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN

Lutter contre le trafic de stupéfiants



33 trafics constatés par la gendarmerie

482 procédures judiciaires traitées par la police



37 200 euros de subventions versées au titre de la MILDECA



L'amende forfaitaire délictuelle (AFD) entrée en vigueur en 2021 a permis le traitement simplifié immédiat des infractions de consommation de stupéfiants. Plus de 150 contraventions ont été relevées à ce titre par les services de sécurité publique en 2021.

En 2021, les services de gendarmerie ont saisi :

- 298 grammes de cocaïne ;
- 614 grammes d'héroïne ;
- 6,46 kilogrammes de résine de cannabis ;
- 12,43 kilogrammes d'herbe de cannabis ;
- 77 pieds cannabis ;
- 59 563 € en numéraire.

185 kilogrammes de produits stupéfiants ont été saisis par les services douaniers, pour une contre-valeur de 381 291 euros.



Les services de police sont confrontés à de multiples troubles urbains provoqués en grande partie par les méfaits des l'économie souterraine. Ces dérives urbaines s'expriment avec une grave violence à l'encontre des dépositaires de la force publique. Elles détériorent le cadre de vie des résidents et malmènent la quiétude des quartiers. La sécurité publique multiplie, de jour comme de nuit, les opérations de toute nature au sein des villes et des quartiers touchés par ces actes graves et illégaux. Contrôles routiers, patrouilles pédestres, visites des accès communs d'immeubles, les moyens déployés sont importants, constants et stratégiques.



Une attention particulière a été accordée en 2021 par les forces de sécurité intérieure aux problématiques liées aux mobilités, exploitées par toutes les formes de criminalité et de délinquance organisées. Par sa situation transfrontalière, le département des Ardennes offre un point de passage particulièrement intéressant pour les trafics en provenance et à destination des Pays-bas, de la Belgique et du Luxembourg.



Le contrôle des flux routiers a conduit à la saisie par les gendarmes et les douaniers respectivement de 585 kilogrammes et 3 tonnes de tabac de contrebande, sur les zones frontalières ou en profondeur, majoritairement en provenance du Luxembourg. 18 000 contrefaçons, en particulier de parfum, ont été saisies par les services douaniers ardennais.



La sécurisation des lignes ferroviaires TER FLUO du département, sur le réseau reliant Charleville-Mézières à Rethel, Givet et Sedan, a été renforcée par les pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) des compagnies, le groupe local de contrôle des flux de l'escadron départemental de sécurité routière (EDSR), récemment mis en place, et les réservistes opérationnels du groupement, en partenariat étroit avec la SNCF.



La sécurisation des transports en commun est assurée lors de contrôles mis en place à proximité des collèges et lycées du département par la gendarmerie. Au total, sur l'année 2021, près de 1 350 personnes ont été soumises à un contrôle dans les transports en commun routiers et ferroviaires. Dans le cadre du Plan mensuel de sécurité des mobilités du groupement, l'EDSR a participé à la sécurisation des établissements scolaires par la mise en œuvre de 36 opérations aux abords des collèges et lycées, en ciblant en particulier les pilotes de deux-roues motorisés.

Lutter contre l'immigration irrégulière

268 étrangers en situation irrégulière ont été interpellés sur l'ensemble du département en 2021. Les mesures d'éloignement des étrangers en situation irrégulière se sont poursuivies en 2021, avec des contraintes particulières nées du contexte sanitaire et des mesures imposées par les autorités étrangères pour le retour de leurs ressortissants. 249 obligations de quitter le territoire français (OQTF) ont été prononcées.

Contrôler la détention des armes

Dossiers de déclarations



1 645

Arrêtés de dessaisissement

Autorisations traitées



432

Arrêtés d'inscription au FINIADA*



16



187

*Fichier national des interdits d'acquisition et de détention d'armes

En 2021, le pôle sécurité intérieure de la Préfecture a poursuivi sa mission de contrôle de la détention des armes sur le territoire. Cette mission repose sur deux axes : l'octroi d'autorisations de détention et le dessaisissement des armes détenues par certains individus.

Sécuriser les évènements collectifs

En 2021, les grands évènements ont signé leur retour progressif dans le respect des mesures sanitaires appropriées, objet de l'attention policière. Ce sont donc 86 évènements que la sécurité publique a préservés par sa vigilance et son action. Au total, plus de 10 000 heures cumulées ont été consacrées à l'ordre public par les dizaines de policiers missionnés sur la voie publique pour cet accompagnement. La gendarmerie a procédé à la sécurisation de 96 évènements sur sa zone de compétence.



La sécurisation des évènements collectifs a notamment concerné le festival Face B, organisé en 2021 en remplacement du Cabaret vert. D'autres évènements ont nécessité la mise en place d'un dispositif de sécurité, tels que 85ème édition de la Foire agricole et commerciale de Sedan, qui s'est déroulée du 8 au 12 septembre 2021 et a accueilli 250 000 visiteurs, la 21ème édition du Festival mondial des marionnettes en septembre 2021 ou encore la Foire aux oignons de Givet le 11 novembre 2021.

25 manifestations sportives ont été autorisées, dont la 46e édition du circuit des Ardennes du 7 au 10 octobre 2021 qui a réuni 150 coureurs.



86 dossiers de déclaration de spectacles pyrotechniques ont été déposés en Préfecture pour l'année 2021, essentiellement en vue des festivités du 14 juillet.

Assurer la sécurité des établissements recevant du public



256

établissements visités

en 2021

Les services de la Préfecture et des sous-préfectures se sont rendus aux commissions et aux sous-commissions de sécurité dans tous les établissements recevant du public (ERP) du département, devant bénéficier d'une visite périodique, d'une visite de réception ou d'une visite particulière (technique ou inopinée).

Améliorer le cadre global de coopération pour mieux lutter contre la délinquance



Depuis fin 2021, le groupement de gendarmerie départementale des Ardennes s'est engagé dans le dispositif national #PrésentsPourLesÉlus. Un plan d'action destiné à optimiser les relations avec les maires a été décliné, autour de trois axes majeurs :

Axe 1

Fluidifier les échanges avec les élus
par une
meilleure connaissance
réciproque

Des périodes d'immersion des maires au sein de la gendarmerie et des journées de partage du quotidien des élus à destination des nouveaux militaires affectés dans les brigades du groupement ont été organisées.

Des canaux de contact direct ont été mis en place avec les commandants de chaque brigade.

Axe 3

Mieux intervenir avec les élus

Cet axe vise à apporter un concours humain et technique dans les domaines de la gestion des événements, des problématiques de sécurité routière et de l'environnement par exemples.

Il s'agit également de développer les contrats opérationnels territoriaux et de promouvoir la réalisation de diagnostics de cyberprotection visant la sécurité numérique des réseaux des communes.

Axe 2

Mieux accompagner les élus

Un référent gendarmerie a été instauré pour chaque maire des 439 communes du département implantées en zone de compétence gendarmerie. En plus de l'information des maires en temps réel sur les troubles à l'ordre public constatés sur le territoire de leur commune, des séances d'information semestrielles ont lieu en lien avec les sous-préfets.

Dès mai 2021, des efforts majeurs ont été consentis en matière de protection des élus et se sont traduits par la mise en place d'une formation destinée à la gestion des incivilités, à destination de 348 élus volontaires. 148 élus ont sollicité leur inscription dans la base de données de sécurité publique (BDSP) de la gendarmerie pour bénéficier d'une identification immédiate et d'un traitement individualisé en cas d'appel d'urgence au CORG de Charleville- Mézières en composant le numéro d'urgence « 17 ».

Le travail partenarial mené avec les maires a notamment conduit à la signature en préfecture en mars 2022 des quatre premiers contrats de sécurité du programme « Petites Villes de Demain » de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

La coordination des forces de sécurité participe de l'efficacité de la lutte contre la délinquance. À ce titre, une nouvelle convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État a été conclue et 10 ont été renouvelées.

Lutter contre les occupations illicites de terrains

Depuis 2017, un campement illicite de gens du voyage était installé sur un terrain privé situé sur l'ancienne friche d'une société de transport à Sedan. Des troubles réguliers (incendies divers, pneus, carcasses de voitures, déchets divers et variés etc) nécessitaient l'intervention de forces de l'ordre .

Le mandataire judiciaire en charge de la liquidation de la société de transports a obtenu, en juillet 2020, une ordonnance du président du Tribunal Judiciaire de Charleville-Mézières ordonnant leur expulsion. Plusieurs réunions ont été nécessaires pour coordonner l'opération d'évacuation.

Les gens du voyage ont quitté les lieux mi-avril 2021 selon la procédure juridictionnelle enclenchée et la décision préfectorale d'octroi du concours de la force publique, qui n'a toutefois pas eu à s'exécuter. Pour empêcher leur réinstallation, une sécurisation périmétrique du site (enrochement, fossé, merlon de terre) a été réalisée .

S'agissant de la police municipale :

– 6 arrêtés de renouvellement ou de modifications d'autorisations pour une commune à acquérir, détenir et conserver des armes

– 26 arrêtés individuels portant autorisation de port d'armes pour des policiers municipaux

– 5 arrêtés d'agrément.

> Accentuer la prévention en matière de sécurité routière



12
personnes ont perdu la vie dans un accident de la route



106
accidents



19
équipements fixes de contrôles de la vitesse installés



833
suspensions de permis prononcées

Lutter contre les rodéos urbains

Dans le cadre de la lutte pour la tranquillité publique et la sécurité des usagers de la route, de multiples interventions contre les rodéos urbains sont initiées sur toutes les zones de police. De nombreux véhicules ont été saisis en 2021, sur décision de justice ou par sanction administrative : buggy, quads, motocross, scooters boostés ou trottinettes électriques débridées.



Contrôler le respect des règles de sécurité routière

Le département des Ardennes bénéficie de 19 équipements fixes de contrôles de la vitesse, implantés sur les routes dont l'accidentalité est importante. Le contrôle des routes est également réalisé sur des itinéraires radars, portion sur laquelle un équipement mobile de contrôle de la vitesse change d'emplacement de manière aléatoire. Enfin, un nouveau dispositif de contrôle de la vitesse est venu compléter en 2021 les outils de protection de la sécurité routière : les véhicules radars à conduite externalisés, dont les trajets et les plages horaires de contrôle sont fixés par les services de l'État en fonction des critères d'accidentalité locale.

Détecter les fraudes des centres de sensibilisation à la sécurité routière

Le Ministère de l'Intérieur a engagé en 2021 un plan de contrôle départemental des centres de sensibilisation à la sécurité routière. L'objectif : s'assurer du respect de l'ensemble des obligations réglementaires, déterminer les priorités de contrôles, assurer la coordination des différents services impliqués et définir les modalités opérationnelles des actions qui seront engagées.

Au cours du dernier trimestre de l'année 2021, cinq contrôles ont pu être réalisés sans qu'aucun ne mette en évidence d'écarts à la réglementation.

> PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET LES VIOLENCES CONJUGALES



971

victimes de violences conjugales, dont 85 % de femmes



649

appels reçus par la police et la gendarmerie pour des violences intrafamiliales

La gendarmerie s'est engagée dans une vaste campagne de prévention des violences intrafamiliales.

75 000 emballages ont été distribués, dans le cadre de l'opération « Sachets de pain », dans toutes les boulangeries de la zone de compétence gendarmerie en juillet 2021.

Ce support comporte « le violentomètre » à partir duquel chaque personne peut se situer dans sa relation avec autrui. Y figurent les numéros de contact utiles du maillage associatif et institutionnel pouvant apporter une aide.

La seconde promotion des cadets de la gendarmerie a réuni 34 jeunes volontaires ardennais du Service National Universel lors des vacances d'automne 2021.

Au cours d'un stage de 15 jours au sein du groupement de gendarmerie, les jeunes cadets ont consacré leur mission d'intérêt général à la prévention des violences intrafamiliales en assurant des opérations de sensibilisation sur la place Ducale à Charleville-Mézières et dans les grandes surfaces commerciales.

Deux actions ont été menées afin de faciliter le signalement des violences :

– en janvier 2021, un dispositif de bons taxis gratuits en partenariat avec l'association « emmes au volant » a été expérimenté afin de permettre aux victimes ne disposant pas de moyen de locomotion d'être conduites à la police ou à la gendarmerie, auprès d'une association ou de leurs avocats, dans un lieu d'hébergement d'urgence ou auprès du centre de consultation médico-judiciaire ;

– un centre de consultation médico-judiciaire a été créé au centre hospitalier Belair à Charleville-Mézières pour que les victimes puissent faire constater, sur réquisition judiciaire, leurs lésions et blessures sans devoir se déplacer à Reims.

Le 8 mars 2021, journée internationale des droits des femmes, la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes des Ardennes a entamé la formation des travailleurs sociaux de la Caisse d'allocations familiales au traitement attentionné des victimes de violences conjugales.

Enfin, 9 femmes ont suivi en 2021 le parcours de sortie de prostitution, accompagnées par l'association SOS hépatites Champagne-Ardenne.



> RENFORCER LES MOYENS DÉDIÉS À LA SÉCURITÉ

Le projet de nouveau commissariat de police à Sedan

Dans le cadre du plan triennal 2018-2020 pour la rénovation et la construction des commissariats, le ministère de l'Intérieur a validé la construction d'un nouveau commissariat de police à Sedan. Le site retenu est celui de l'ancien quartier militaire Mac Donald, rue de Mirbritz à Sedan, à l'arrière de la sous-préfecture et à proximité de la CPAM. La livraison du nouveau commissariat est prévue au 1er semestre 2025.

Plusieurs réunions ont été organisées avec la direction de l'immobilier du Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur en 2021 pour faciliter l'acquisition de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation du projet. La ville de Sedan, désormais propriétaire de la totalité de l'emprise foncière, s'est engagée à la rétrocéder à l'État à l'Euro symbolique. La direction de l'immobilier du SGAMI doit finaliser le programme technique dans la perspective de publier le concours de maîtrise d'œuvre.

Des renforts policiers

La direction départementale de la sécurité publique des Ardennes a accueilli 30 policiers supplémentaires en novembre dernier. Ces renforts sont destinés à améliorer la lutte contre l'ensemble des formes de délinquance et à améliorer l'efficacité de l'action policière dans certains domaines, tels que les violences intrafamiliales.

Déployer et contrôler le déploiement de la vidéoprotection

Tout système de vidéoprotection déployé sur le territoire doit faire l'objet d'un examen en commission et être autorisé par le Préfet.

En 2021, 126 dossiers ont été traités et soumis à la commission de vidéoprotection. 117 arrêtés préfectoraux ont été rédigés pour des autorisations, des modifications ou des renouvellements d'autorisations d'exploitation d'un système de vidéoprotection.

> PROTÉGER LA POPULATION PENDANT LA CRISE COVID

Informer

De façon quotidienne puis hebdomadaire, des points de situation ont été envoyés aux collectivités, aux élus et à la presse. Ceux-ci comportent notamment les données épidémiologiques, les chiffres transmis par l'Éducation Nationale (nombre de classes fermées, etc.). 371 points de situation ont été envoyés au cours de la crise sanitaire, dont 145 en 2021.

Le tableau des mesures applicables dans le département a également été transmis lors de chaque évolution réglementaire (mesures relatives au port du masque, au protocole sanitaire dans les écoles ou pour les déplacements à l'étranger...).

Afin de répondre à toutes les questions relatives à la situation sanitaire, deux dispositifs ont été mis en place :

- Une boîte mail exclusivement consacrée au coronavirus, qui a traité plus de 1 300 courriels depuis sa création ;
- L'activation de la cellule d'information au public, sur une durée cumulée de 15 jours, afin de répondre aux questions des usagers.



La Préfecture a mis en relation les différents acteurs de la gestion de crise, notamment afin d'assurer une distribution de masques et de gel hydroalcoolique ainsi que la bonne mise en œuvre de la vaccination.

35 000 masques, de l'alcool ménager, des paquets de lingettes et du gel et des solutions hydroalcooliques ont été mis à disposition des agents de l'État par le Secrétariat général commun départemental (SGCD), service déconcentré de l'État à vocation interministérielle créé par la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État.

Un plan de contrôle du respect des mesures sanitaires dans les établissements recevant du public (ERP) a été mis en œuvre, en lien avec les forces de l'ordre. Plus de 450 ERP ont été contrôlés par la Police Nationale et 1570 par la gendarmerie en 2021. Un fin suivi des arrêtés de placement en quarantaine a été mené : au total, près de 373 arrêtés ont été traités pour transmission aux forces de sécurité intérieure.

La Direction Départementale de l'Emploi du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) a effectué 80 contrôles au titre de l'application des protocoles COVID pour la protection du public. L'inspection du travail a mené 163 interventions en entreprise pour contrôler l'application des protocoles COVID à l'égard des salariés en 2021. Les services de police et de gendarmerie ont également mené des actions de contrôle et de sensibilisation.

Tester

L'Agence régionale de santé a déployé, conjointement avec les services de la Préfecture et 50 sapeurs-pompiers mobilisés du SDIS, un dispositif de tests dans la population, en soutien des dynamiques locales, qu'elles soient portées par les élus ou les professionnels. En lien avec la Croix-Rouge, une équipe de médiateurs de lutte anti-covid a été mise en place dans le département afin de déployer des opérations ponctuelles de test, dans le cadre de rassemblements de type marché ou festivité. Cette équipe a également permis de mettre en oeuvre une stratégie de dépistage de l'ensemble des écoliers du département à compter du mois de mars 2021. Des campagnes de dépistage ont été organisées par le SGCD à destination des agents de l'État et du conseil départemental.

50 arrêtés de fermeture de classe ont été pris en 2021.



Vacciner

Une cellule hebdomadaire, réunissant les représentants des élus, des professionnels de santé, des établissements de santé et du SDIS a été créée. Cette dynamique a permis de développer un maillage départemental de centres de vaccination très dense, associant des centres de grande capacité et des centres de proximité, couplés à des opérations ponctuelles particulièrement portées par le SDIS.



L'implication déterminante du SDIS dans la lutte contre la COVID doit être soulignée. Le décret n°2021-272 du 11 mars 2021 ayant permis aux sapeurs-pompiers, à condition d'y être formés préalablement, de participer à la campagne de vaccination contre le COVID 19, le SDIS a armé un centre de vaccination tenu exclusivement par des sapeurs-pompiers, mobilisés à partir d'avril 2021. 1 321 sapeurs-pompiers ont réalisé 15489 injections. 12 Centres d'Incendie et de Secours ont été transformés en centres de vaccination ou en dispositif mobile.

Des opérations de vaccination ont ainsi été organisées par le SDIS notamment au profit des élèves des établissements scolaires du département, en lien avec les services de l'Éducation nationale, et des fonctionnaires de l'État et du Conseil départemental, en lien avec le SGCD. Plus de 1 500 élèves ont pu être vaccinés sur le temps scolaire, soit dans les centres de vaccination de ville de proximité existants (avec la mise à disposition de bus par les collectivités), soit dans les établissements isolés avec le partenariat du SDIS.

Le SDIS a également prêté main forte aux personnels des EHPAD jusque mars 2021 à travers la mobilisation de 40 sapeurs-pompiers.

> PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION SAINE ET DURABLE

Les services de l'État ont contribué à la mise en œuvre de la Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, dite « Loi Egalim », sur le département des Ardennes. Cette loi poursuit 3 objectifs :



- payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ;
- renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ;
- favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

La direction départementale des territoires (DDT) a accompagné la chambre d'agriculture dans sa démarche de développement du « Consommer local » déclinée dans la fiche 143 du Pacte Ardennes.

La DDT a relayé les actions mise en œuvre dans le cadre du plan France relance par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt :

- déploiement des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) : 3 PAT labellisés sur le Parc naturel régional des Ardennes, la communauté de communes du Pays Rethelois, la communauté de communes Argonne Ardennaise et un PAT en construction sur la communauté de communes des Crêtes Pré-ardennaises ;
- promotion du dispositif « cantines scolaires en milieu rural » destiné à aider les collectivités à atteindre les objectifs d'approvisionnement en produits de qualité et durable (50 % dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique). 12 collectivités ont été accompagnées pour un total de 108 000€;
- lancement au niveau local de 2 appels à projets : « jardins partagés » avec 5 projets accompagnés pour 50 000 € et « alimentation locale et solidaire » avec 6 projets accompagnés pour 201 000 €.

> VEILLER À LA SÉCURITÉ SANITAIRE

Le Service Santé et Protection Animales, Abattoirs et Environnement de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DETSPP) veille à l'application de la réglementation relative à la santé animale et à la sécurité sanitaire des aliments dans les abattoirs d'une part, aux installations classées et à la protection de la faune sauvage captive d'autre part.

Au titre de cette mission, 65 492 carcasses représentant 4 267 tonnes ont été inspectées au sein des abattoirs municipaux de Charleville-Mézières et de Rethel. Ces contrôles ont donné lieu au retrait de la consommation de plus de 20 tonnes de viandes et abats.

Le département compte un important cheptel bovin, avec 1 453 éleveurs et 238 900 bovins recensés au 31 décembre 2021. Les autres espèces sont moins représentées (556 élevages d'ovins, 80 élevages de porcs et 84 élevages de volailles). Le service d'inspection a réalisé 268 inspections, dont 42 élevages d'animaux de rente inspectés, ce qui a conduit à 3 mises en demeure.

La surveillance clinique et sérologique réalisée par les éleveurs et les vétérinaires sanitaires a permis de maintenir une situation sanitaire favorable sur l'ensemble des filières. Cette surveillance constante porte sur les maladies réglementées. Il est à noter que le cheptel bovin d'un éleveur infecté par la tuberculose a été abattu.

La filière avicole est suivie principalement au titre de la protection contre les risques de salmonelle et d'influenza aviaire. Au sein de la filière ardennaise, 28 élevages adhèrent à la charte sanitaire. En 2021, les Ardennes ont été touchées par l'influenza aviaire avec 7 cas déclarés principalement dans des basse-cours, ce qui a conduit à des mesures de restriction pour les secteurs concernés et des mesures de confinement sur l'ensemble du département. La police sanitaire avec les alertes influenzas aviaires et peste porcine africaine active régulièrement le réseau SAGIR sur la veille sanitaire faune sauvage dans le département.

Les services de l'État ont également procédé en 2021 à des contrôles sur les établissements manipulant, entreposant, transportant des denrées animales ou d'origine animale. Pour l'année 2021, les agents du service consommation ont inspecté :

- 71 établissements portant un agrément européen dont des producteurs fermiers ;
- 39 restaurants commerciaux dont 7 mises en demeure et 1 fermeture administrative.

Le site Alim – confiance répertorie les résultats des contrôles sanitaires et porte notamment sur l'hygiène des restaurants, boucheries, fromagers, boulangeries, cantines scolaires ou d'entreprises, abattoirs. Dans les Ardennes, 87 établissements sont actuellement publiés dans le dispositif Alim-confiance :



- 39 établissements sont évalués « très satisfaisant » ;



- 42 établissements sont évalués « satisfaisant » ;



- 5 établissements sont évalués « à améliorer ».



> FOURNIR À LA POPULATION UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ



255

analyses ont été réalisées



42

situations de non-respect de la
limite de qualité fixée pour les
pesticides et les métabolites

Depuis le mois de janvier 2021, date de renouvellement du marché public du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH), la liste de pesticides analysés dans le département des Ardennes intègre de nouvelles molécules, non recherchées jusqu'alors. Au total, 202 molécules (pesticides et métabolites) sont analysées dans le cadre de ce nouveau marché.

> LUTTER CONTRE LES MALADIES VECTORIELLES

Depuis le décret n° 2019-258 du 29 mars 2019, tous les départements sont concernés par la surveillance entomologique du moustique tigre, que ce dernier y soit implanté ou non. Le moustique tigre fait l'objet d'un suivi spécifique, car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre la dengue, le chikungunya ou le Zika. Une fois implanté dans un secteur, il est très difficile de l'éliminer.

L'Agence Régionale de Santé Grand Est a mis en place un dispositif de surveillance, en lien avec des opérateurs habilités pour la surveillance entomologique et la lutte anti-vectorielle, visant à détecter précocement son implantation. La surveillance entomologique repose sur deux piliers que sont la mise en place d'un réseau de pièges pondoirs et l'analyse des signalements de particuliers.

En 2021, un courrier de sensibilisation à la lutte anti-vectorielle a été envoyé à l'ensemble des collectivités du département afin de constituer le réseau de sentinelles.

Le laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches a été missionné par l'ARS en 2020 pour la surveillance du moustique tigre et la lutte anti vectorielle dans le département des Ardennes. 11 pièges constituant le réseau de pièges pondoirs ont été installés au niveau des collectivités les plus peuplées, les sites sensibles et les sites à risque d'importation.



GARANTIR LA COHÉSION SOCIALE



taux de chômage :
9,5 % contre 7,4 %
au niveau national

L'action de l'État a pour objectif permanent de garantir la cohésion sociale sur le territoire, à travers une multitude de politiques publiques, qui concernent des publics variés : les plus démunis, les enfants, les personnes en situation de handicap, les étrangers en situation régulière qui, éloignés de l'environnement administratif français, doivent particulièrement être accompagnés. Tous ces publics se retrouvent autour d'un dénominateur commun : la nécessité d'être inséré dans la vie professionnelle.

Une cité de l'emploi a été déployée à Sedan pour les quartiers prioritaires du Lac, Torcy-centre et Torcy-cité. Ce dispositif expérimental vise à remettre sur le chemin de l'emploi des publics, notamment les jeunes, qui sont parmi les plus éloignés du marché du travail en mobilisant tous les acteurs du milieu social et économique, y compris les associations locales. Une enveloppe de 100 000 euros a été allouée.

Le plan France comporte un volet de soutien aux actions favorisant la cohésion sociale et territoriale. À ce titre, à la fin 2021, 20,6 millions d'euros de subventions avaient été attribuées aux porteurs de projets, dont 12 millions € de soutien aux actions des collectivités locales, 4,2 millions € en faveur du secteur de l'insertion par l'activité économique ou encore 2,7 M€ en faveur de l'inclusion numérique

> RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES

Investir dans la politique de la ville



8

quartiers prioritaires de la politique de la ville

5

communes en quartiers de veille active



En 2021, les fonds dédiés à la politique de la ville se sont élevés à 1,5 millions d'euros, mobilisés dans le cadre de la dotation départementale à hauteur de 1 million d'euros (enveloppe sanctuarisée depuis 2017), les quartiers d'été et des quartiers solidaires jeunes 2021. Ces fonds ont permis de financer la cité éducative de la Ronde Couture à Charleville-Mézières et la cité de l'emploi de Sedan, dispositifs expérimentaux dans lesquels les services de l'État se sont particulièrement impliqués. S'ajoute à ces crédits la dotation politique de la ville, ancienne dotation de développement urbain, de 1,5 millions d'euros.

L'année 2021 s'est caractérisée par le maintien à titre exceptionnel du soutien financier de l'État sur les quartiers de veille active de la vallée de la Meuse, sur certains dispositifs tels que le Programme de Réussite éducative, le Contrat local à l'accompagnement scolaire, le programme Ville Vie Vacances et des postes adulte-relais.

Améliorer l'habitat et lutter contre l'habitat indigne

Si elle ne concerne qu'un nombre limité de logements (9 propriétaires occupants et 27 propriétaires bailleurs) dans les Ardennes, la lutte contre l'habitat indigne (LHI) constitue un enjeu majeur dans la lutte contre la précarité. L'ordonnance du 16 septembre 2020 relative à l'harmonisation et à la simplification des polices des immeubles, locaux et installations et son décret d'application ont apporté des changements

Les préfets, les maires et, le cas échéant, les présidents d'Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) disposent de pouvoirs de police administrative spéciale. Depuis le 1er janvier 2021, les quatorze polices administratives spéciales de LHI prévues par le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique ont été rationalisées, dans un objectif de renforcement de l'efficacité de l'action publique.

En 2021, les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ont permis d'accompagner l'amélioration de 501 logements. Les travaux ont porté sur la lutte contre la précarité énergétique (228 logements) et l'adaptation à la perte d'autonomie (232 logements). Au total 5,22 millions d'euros de subventions de l'Anah ont été engagés pour 11,24 millions d'euros de travaux. Depuis le début de l'année 2022, 98 logements ont été accompagnés en quatre mois.

Dans la continuité des Programmes d'intérêt généraux portés par le Département de septembre 2017 à mars 2022, les 8 EPCI du département finalisent la mise en place de 3 opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) qui faciliteront l'accès aux aides de l'Anah à tous les ménages ardennais.

Rendre effectif l'accès aux droits et lutter contre la pauvreté



384

places d'hébergement généraliste

390

places de logement adapté : maisons-relais, résidences-accueil, intermédiation locative, ALT

277

places en résidences sociales



un financement à hauteur de 5,7 millions d'euros

Les actions de la DDETSPP dans ce domaine s'articulent autour de trois axes principaux :

- La domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- Le renforcement de l'action en direction des jeunes ;
- La déclinaison de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.



Une convention a été signée entre l'État et le Département pour 1,31 millions d'euros en faveur des bénéficiaires du RSA.

Les dispositifs en période hivernale ont été renforcés en 2021 avec l'ouverture de six places d'hébergement d'urgence, soit au total 178 places, pour un montant de 1 million d'euros. 635 personnes ont pu être mises à l'abri. Des maraudes ont également été mises en places 365 jours par an. Près de 150 personnes ont accédé à un logement dans le cadre d'un mandat de gestion ou d'une location-sous location.

Un centre d'hébergement et de réinsertion sociale a fait l'objet d'une évaluation et une visite de conformité d'établissement ou service social ou médico-social a été réalisée.

Favoriser l'inclusion numérique

Afin d'accompagner et former nos concitoyens, l'Agence nationale de cohésion des territoires a déployé 3 dispositifs en 2021 :

- Aide au recrutement de 31 conseillers numériques dans les Ardennes, dans le cadre de France Relance, pour un montant de subvention de 1,4 M€
- Appel à projets France Relance pour soutenir les tiers-lieux d'inclusion numérique dans les territoires ruraux et les quartiers politiques de la ville. Cela a permis de soutenir Pix'In à Poix-Terron pour un montant de 147 000€
- Déploiement du dispositif AidantsConnect afin de sécuriser les démarches administratives effectuées par les professionnels (CCAS, centres sociaux, conseil départemental, etc) pour le compte des particuliers

Afin de soutenir les mairies et communautés de communes dans l'acquisition d'outils numériques éducatifs, permettant de garantir une égalité des chances dans les territoires, les services de la DSDEN ont assuré le suivi de l'appel à projets «Socle numérique dans les écoles élémentaires» qui a permis à 75 écoles ardennaises de bénéficier d'un soutien de l'Etat à hauteur de 563 705€.



Travailler à l'insertion par l'activité économique

Initié en 2019 par le Conseil de l'inclusion dans l'emploi et déployé par les services de la DDETSPP, le pacte Ambition pour l'insertion par l'activité économique prévoit :

- 1 – L'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi
- 2 – L'innovation et la création d'emplois
- 3 – Le ralliement des entreprises et des acteurs publics à la cause de l'inclusion
- 4 – L'action collective sur l'ensemble du territoire
- 5 – L'optimisation et la collaboration



FOCUS

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DANS LE PLAN FRANCE RELANCE

Le pacte Ambition pour l'insertion par l'activité économique, intégré au Plan France Relance, a permis un développement important des services d'insertion par l'activité économique (SIAE) sur le territoire des Ardennes, et en conséquence, de l'offre faite aux demandeurs d'emploi en matière d'insertion professionnelle.

Ainsi, en 2021, le Fonds de Développement de l'inclusion a permis de subventionner 11 projets portés par les SIAE, pour un montant de près d'1 million d'euros et la création de 122 emplois dans l'insertion. L'action a aussi porté sur le développement des entreprises adaptées (EA).

L'application du Plan « 1 Jeune, 1 solution », également intégrée au Plan France relance, a notamment permis dans les Ardennes, au travers de l'activité des 4 Missions Locales (MILO) de :

- prendre en charge et de fournir des solutions à 6700 jeunes, dont 1962 premiers accueils ;
- passer de 2017 à 2021 de 1172 jeunes en apprentissages à 2118. Avec une nette élévation du niveau des jeunes en apprentissage (Bac et Bac +2).

Enfin, l'action menée par la DDETSPP des Ardennes, en lien avec ses partenaires du service public de l'emploi départemental a notamment porté sur les contrats aidés.

PEC tout public	PEC QPV ZRR	PEC jeunes	CIE jeunes	Total
161	370	236	268	664
Budget : 4 951 261 €				

PROJET INSERRE (INNOVER PAR DES STRUCTURES EXPÉRIMENTALES DE RESPONSABILISATION ET DE RÉINSERTION PAR L'EMPLOI)

À la suite de la candidature de la communauté d'agglomération Ardennes Métropole à l'appel à projet national lancé pour l'accueil d'un établissement pénitentiaire expérimental fondé sur le travail et la formation de l'ensemble des détenus (InSERRE), 3 sites ont été retenus, dont celui de Donchery. Ce projet est particulièrement suivi par la sous-préfecture de Sedan.

Le Directeur de l'Administration Pénitentiaire a validé la proposition de l'implantation de cet établissement sur une parcelle au sein de la zone d'activité « Ardenne Azur » acquise par l'agglomération, qui s'est engagée à la rétrocéder de l'emprise foncière à l'euro symbolique au ministère de la Justice.

En mars 2021, le projet est présenté aux élus ardennais, institutionnels et partenaires de l'emploi par l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) et l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP).

Diffuser les savoirs

Priorité a été donnée au 1er degré dans le cadre de la carte scolaire préparée à l'automne 2020, avec un objectif de 100 % de maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) à l'école primaire. Ainsi, dans la continuité des deux années précédentes pour les classes de grande section et CE1, la quasi-totalité des classes de grande section a été dédoublée à la rentrée 2021 en REP+.

La formation initiale et continue a été renforcée (Plan Maths et Français) ainsi que la diffusion et l'appropriation de guides fondés sur le dernier état de la recherche. Les évaluations nationales ont à nouveau été déployées pour mesurer les progrès réalisés par les élèves et évaluer leurs besoins, auxquels la mise en œuvre de stages de réussite et d'activités pédagogiques complémentaires encadrées par des enseignants répondent.

Deux dispositifs de vacances apprenantes ont été mis en place en 2021 : l'école ouverte et les colos apprenantes. Le dispositif École ouverte a accueilli dans les écoles et les établissements des jeunes ne quittant pas leur lieu de résidence pendant les vacances, pour leur proposer un programme associant renforcement scolaire et activités sportives et culturelles. Environ 1 500 élèves du département ont été concernés sur les trois périodes de vacances, pour un budget total annuel de 326 000 €. 352 élèves ont pu bénéficier des colos apprenantes pour un total de subventions versées de 183 000 €.



> FAVORISER L'INCLUSION DES PERSONNES VULNÉRABLES

Augmenter le nombre de places permettant la prise en charge du handicap

Dans le cadre du Pacte Ardennes, un appel à manifestation d'intérêt visant au déploiement de dispositifs et services supplémentaires afin de prévenir les départs non souhaités en Belgique de personnes handicapées a été émis. 7 projets ont été retenus, pour un budget total de plus de 1,5 millions d'euros.

Parmi ces derniers figure la constitution, au sein de la maison d'accueil spécialisée Les Campanules à Auvillers-les-forges d'une plate-forme de services avec intégration du Service d'accompagnement et vie sociales pour adultes handicapés (SAVISAH). Ce projet s'est concrètement traduit par la création de dix places supplémentaires, une place d'urgence, deux places d'accueil temporaire, cinq places d'accueil de jour et deux places SAVISAH.

Le Pacte Ardennes a également permis la transformation de 12 places de foyer de vie en places d'établissement d'accueil médicalisé au sein de l'Institut Albatros pour les personnes adultes vivant avec de l'autisme ou les personnes atteintes de déficience mentale et la création d'une équipe mobile départementale spécialisée dans la prise en charge des troubles psychiatriques au Centre hospitalier Bélair.

Assurer la prise en charge des majeurs protégés

La politique de prise en charge des majeurs protégés et des personnes vulnérables a été financée par l'État en 2021 à hauteur de 5,8 millions d'euros, dont 1,3 millions d'euros du plan pauvreté.

2 451 mesures de protection des majeurs vulnérables (2 services tutélaires) et 336 mesures pour les sept mandataires individuels ont été adoptées.

Améliorer l'inclusion des élèves en situation de handicap

Des efforts ont été menés pour améliorer l'inclusion des élèves en situation de handicap, de plus en plus nombreux. En octobre 2021, le taux d'accompagnement était de 91,6 %. Deux nouveaux dispositifs ULIS ont été ouverts en 2021 : un à l'école Brossolette et un au collège Bayard de Charleville-Mézières. Le département totalise 27 dispositifs en école primaire, 18 en collège et 3 lycées professionnels, 2 Unités d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA) et 19 Unités d'Enseignement Externalisées en Établissements médicaux sociaux (EMS).



Contrôler et inspecter les structures d'accueil

S'agissant des majeurs protégés, la DDETSPP a procédé à un contrôle sur pièces pour un service. Pour le handicap, le service a reçu et vérifié 17 déclarations de séjour « Vacances Adaptées Organisées » et un séjour a fait l'objet d'un contrôle sur place.

Assurer l'accessibilité des patrimoines communaux

La mise en accessibilité des patrimoines communaux constitue une action structurante pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou âgées et garantir à tous l'accès aux services publics. Si le dépôt des agendas d'accessibilité programmé (Ad'Ap) n'est plus possible depuis le 1er avril 2019, le suivi de la mise en œuvre de ces derniers fait l'objet d'un important travail de contrôle et d'accompagnement de la part des services de l'État.

Aussi, depuis fin 2020, un recensement exhaustif du traitement de l'accessibilité des bâtiments recevant du public des communes ardennaises a été réalisé, permettant de mettre en œuvre une stratégie d'accompagnement pragmatique des collectivités concernées. Parmi elles, 145 communes ont plus particulièrement retenu l'attention. À ce jour, 21 communes ont fait l'objet d'une visite sur site et d'un état des lieux. Ces communes bénéficient d'un accompagnement individualisé leur permettant de régulariser leur situation.

> GARANTIR L'EFFECTIVITÉ DES DROITS DES FEMMES



Le 8 mars, le préfet des Ardennes remettait le prix « 1000 possibles » pour le Grand-Est, au nom de la Ministre en charge de l'égalité femmes-hommes, à la capitaine de sapeurs-pompiers Vanessa Ricoul, en reconnaissance de son engagement pendant deux décennies au sein du SDIS en faveur de l'égalité professionnelle.

À l'initiative de 3 étudiants en DUT techniques de la communication et en lien avec l'association Femmes relais 08 et la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes des Ardennes, un distributeur de tampons et serviettes, réalisé gratuitement par l'entreprise ardennaise Atom-Sodery et alimenté par le CCAS de Charleville-Mézières a été installé à la Maison du campus.

Le département des Ardennes a, de plus, été sélectionné par la ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, pour mener une expérimentation de lutte contre la précarité menstruelle. Il s'agit de la distribution gratuite de protections périodiques et des actions d'éducation à la santé et de déconstruction des préjugés dans les collèges avec une enveloppe dédiée de 50 000 euros. Les 3 collèges ayant présenté les plans d'action les plus complets ont été élus : le collège multisite d'Asfeld-Chateau-Porcien, le collège Scaroni de Charleville-Mézières et le collège Marie-Hélène Cardot de Douzy.

> RENFORCER LA CITOYENNETÉ

Déployer le service national universel



Un séjour de cohésion a été organisé du 21 juin au 2 juillet 2021 sur le lycée des métiers de Bazeilles, pendant lequel 113 jeunes d'autres départements de la région ont été accueillis.

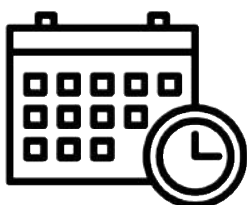
139 jeunes ardennais se sont inscrits au service national universel en 2021, soit un taux de réalisation à 115,83 % (43,3 % de garçons et 56,7 % de filles).

Simplifier les démarches, accompagner et faciliter l'intégration des étrangers en situation régulière et des réfugiés



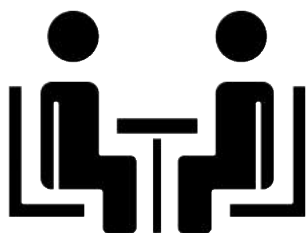
1 376

demandes de titres de séjour
instruites dont 75 % de
renouvellement et 25 % de
premières demandes



136

jours : le délai moyen de traitement
d'une première demande



1 313

rendez-vous

La politique d'asile et d'intégration a été financée en 2021 par l'État à hauteur de 4 millions d'euros.

Plus de 700 places d'hébergement, dont 582 au titre du dispositif national d'accueil, 30 dans un centre provisoire d'hébergement et 149 au titre du droit commun, ont été mises à disposition en 2021, avec un taux d'occupation moyen au 31 décembre 2021 d'environ 90 %. La tenue de réunions trimestrielles réunissant, sous la présidence du secrétaire général de préfecture les opérateurs de l'hébergement et de réunions inter-services bimensuelles permet d'opérer un suivi fin de l'occupation des parcs.

Les services de l'État soutiennent et financent les actions en faveur de l'intégration durable des réfugiés sur le territoire, qu'il s'agisse notamment de l'accompagnement vers le logement (75 réfugiés ont accédé au logement cette année) ou de l'accès à l'emploi (44 147 € ont été consacrés à l'apprentissage de la langue française dans un contexte professionnel).

La dématérialisation des démarches des ressortissants étrangers a poursuivi le déploiement progressif entamé en septembre 2020 au moyen l'application ANEF (Administration Numérique des Étrangers en France), avec un objectif de déploiement total assigné au 31 décembre 2022.

Une réunion mensuelle a lieu avec l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration, la DDETSPP et les hébergeurs pour régler toutes les difficultés. Le système a été mis à l'épreuve avec l'opération APAGAN d'accueil d'urgence des réfugiés syriens à l'été-automne 2021.

Répondre au devoir de mémoire et de solidarité

Terre de mémoire, le département des Ardennes est attaché à l'hommage rendu à l'Histoire et à ses héros. 14 cérémonies patriotiques et à caractère local ont été organisées en 2021.

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) des Ardennes s'est attaché à prendre en considération les situations les plus urgentes pendant le confinement. Grâce au renforcement du partenariat institutionnel local et au travail transversal mené sur tous les vecteurs d'information, le service a renouvelé à hauteur de 25 % le nombre de ressortissants aidés dans le département. En 2021, l'ONACVG 08 a accordé 366 prestations pour un montant de 185 000 €. Trois enfants, victimes directes des attentats de Nice, ont été adoptés par la Nation.

L'ONACVG Ardennes s'est impliqué dans nombre d'opérations locales à dimension intergénérationnelle.

Une lycéenne du Lycée Monge de Charleville-Mézières a rejoint l'Office en qualité de porte-drapeau dans le cadre de son service national universel. Elle était présente le 14 juillet 2021 à Paris.



74 élèves ardennais de CE2-CM1 et CM2 ont participé au concours « Les petits artistes de la mémoire ». Une classe de Saint Germainmont a remporté le 1er prix de l'académie de Reims, puis le 3ème prix national.

En juillet 2021, le Préfet a récompensé les lauréats du Concours National de la Résistance et de la Déportation en préfecture des Ardennes, en présence des élus et des représentants du monde combattant.



Le devoir de mémoire et de solidarité s'incarne également dans l'hommage rendu par l'État aux citoyens méritants, ayant œuvré, à travers leurs actions professionnelles ou personnelles, à l'intérêt général. En 2021, 681 citoyens et citoyennes ont été décorés d'une médaille, dont 30 au titre d'un acte de courage ou de dévouement.

FOCUS

ORGANISER LA VIE DÉMOCRATIQUE

Les élections régionales et départementales se sont tenues en 2021 de manière simultanée. Grâce à la mobilisation des chefs-lieux de cantons aux côtés des services de la préfecture, la mise sous pli concomitante a pu être réalisée, l'État gardant à sa charge la mise sous pli des élections régionales et l'accompagnement des chefs-lieux de canton, chargés de la préparation de la propagande des élections départementales. Ces derniers ont également contribué à la centralisation des résultats et à la remontée des procès verbaux électoraux vers la préfecture le soir des scrutins. Ces élections ont démontré l'efficacité de l'implication conjointe des collectivités et de l'État dans une opération essentielle de la vie démocratique de notre pays.

Dans la continuité de la réussite de l'expérimentation menée lors des élections municipales de 2020, l'obligation de la remontée des résultats sortis des urnes via EIREL (Enregistrement Informatisé des Résultats Electoraux) a été pour la première année demandée aux maires.

AMÉLIORER L'ACTION DE L'ÉTAT

> PROTÉGER LA LIBERTÉ DE CULTE DANS LE RESPECT DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Les assises territoriales de l'islam se sont déroulées le 26 mai 2021. Les principales thématiques concernaient :

- la présentation du projet de loi confortant le respect des principes de la République ;
- la création d'une structure départementale du culte musulman ;
- le recrutement des imams ;
- le financement du culte.

Les phénomènes de radicalisation font l'objet d'une vigilance accrue et d'une coordination poussée des services de l'État. En 2021 se sont tenus :

- 25 Groupes d'évaluation départementaux
- 5 Cellules départementales de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire
- 1 Cellule de prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles.

212 800 euros de subventions ont été versées en 2021 au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

FOCUS

Visite de Madame la ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques, Amélie de Montchalin, le 15 janvier 2021 : présentation de la mise en œuvre des réformes prioritaires, à savoir les maisons de santé, le plan vélo, l'apprentissage, l'éducation inclusive des personnes en situation de handicap et la lutte contre le communautarisme

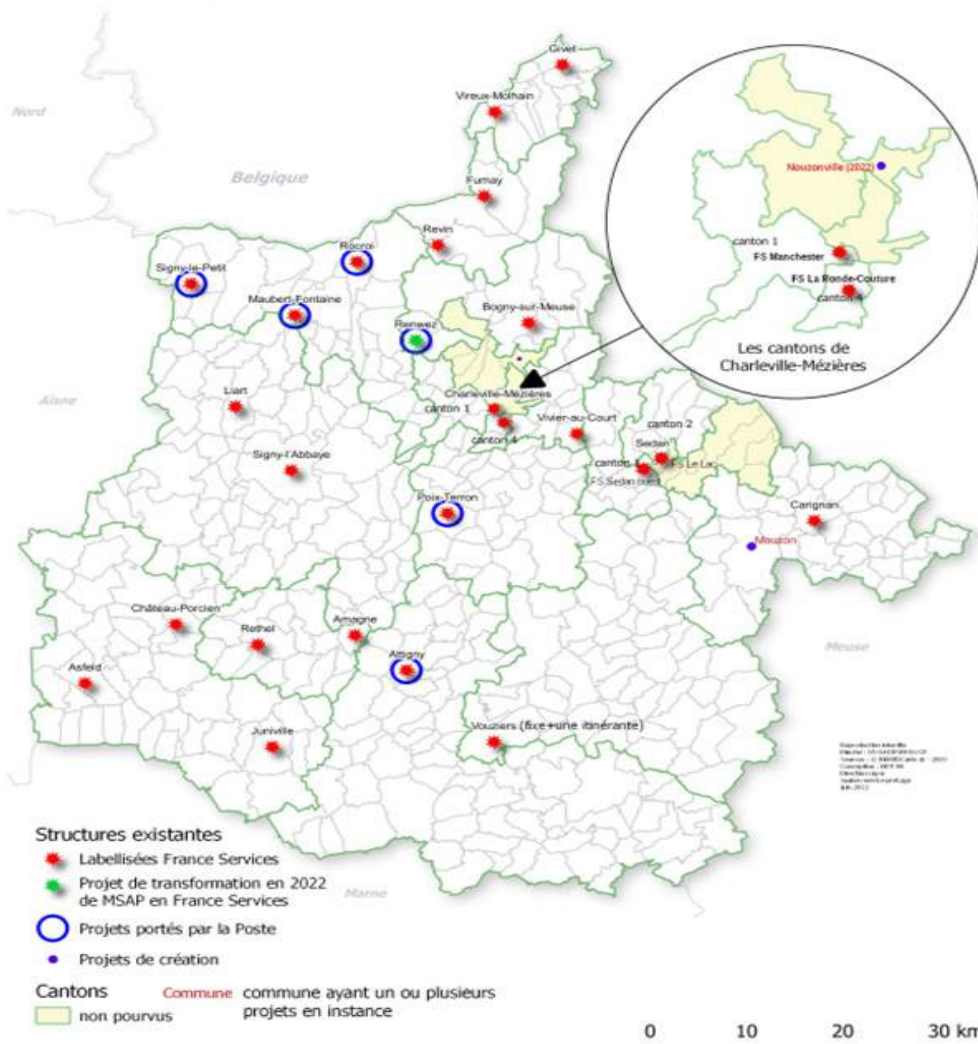


> OFFRIR UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ À TRAVERS LES MAISONS FRANCE SERVICES

Volonté du Président de la République que chaque citoyen dispose d'un accès aux services publics à moins de 30 minutes de son domicile, le label France Services a été expérimenté dans les Ardennes dès 2019, par la transformation des anciennes Maisons de services au public (MSAP) et la réalisation de nouveaux projets. 17 maisons France Services, répondant aux critères de distance, d'accessibilité et de présence de 2 agents, étaient labellisées au 31 décembre 2021, sur un objectif de 25 maisons France Services.



Point de situation des labellisations France-Services - Juin 2022



FOCUS
LA MAISON FRANCE SERVICES DE VOUZIERS

4 266
actes réalisés en 2021

Depuis avril 2021, la sous-préfecture de Vouziers accueille, dans des locaux dédiés, un espace France services dont la construction a été financée, en 2020, par le plan France Relance à hauteur de 70 000 euros. Pour ce nouveau service à la population, la Sous-Préfecture a mis à disposition ses agents, ses locaux, son matériel informatique, en partenariat avec les agents de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise et de la MSA. Des permanences d'avocats, de l'architecte des bâtiments de France, de l'Assurance Maladie, de la MSA, de l'Agence départementale de l'information sur le logement et de l'intervenante sociale de la Gendarmerie s'y tiennent.



> INFORMER LES CITOYENS ARDENNAIS

Les services de l'État ont accordé en 2021 une attention particulière à l'information des citoyens ardennais.



compte Twitter
@Prefet08
7 160 abonnés (+10 %
par rapport à 2020) plus
de 500 tweets publiés en
2021



page Facebook «Préfet
des Ardennes»
19 208 abonnés (+ 7 %
par rapport à 2020)
700 articles publiés en
2021

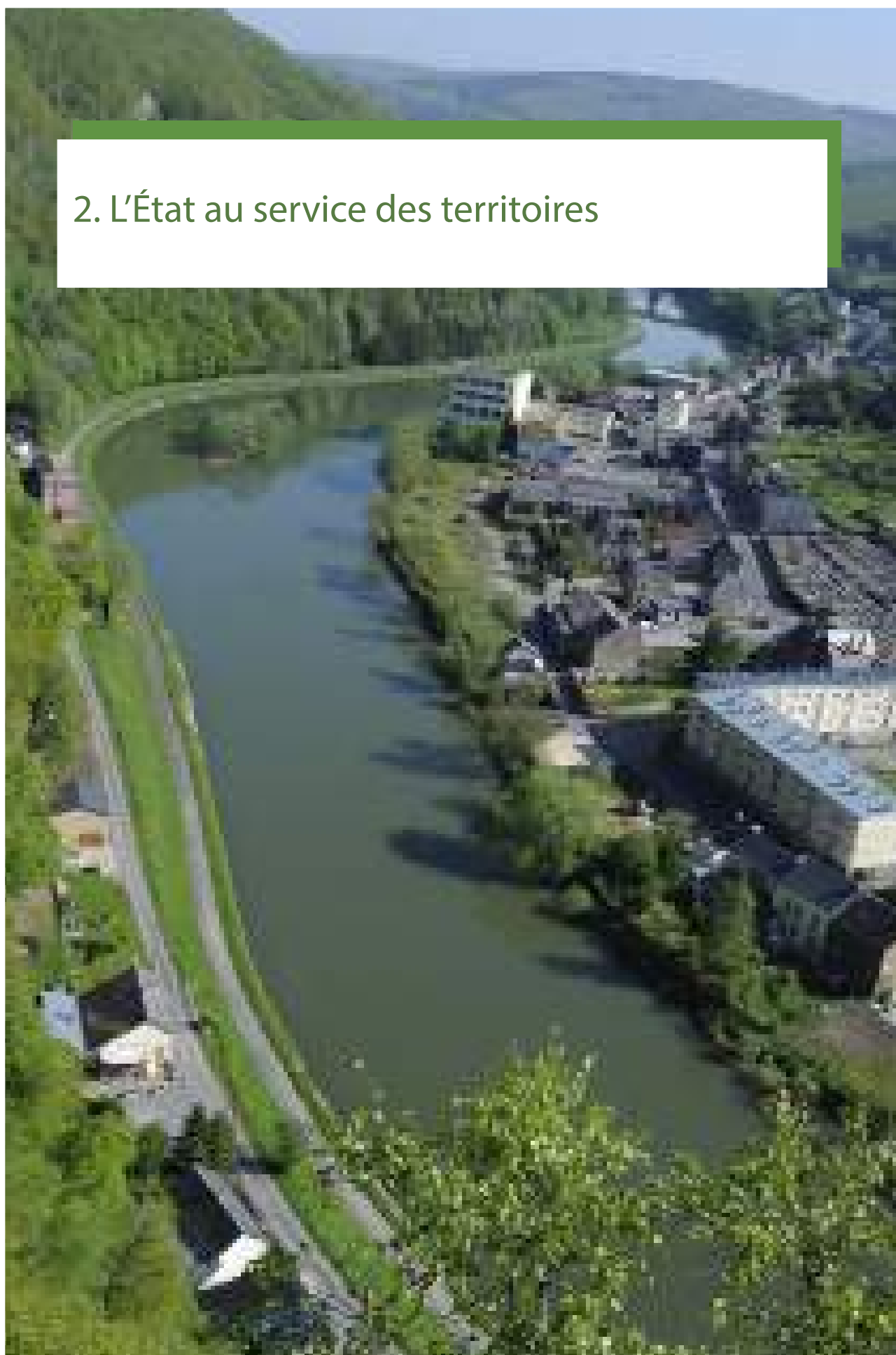
L'attention portée à l'information s'est particulièrement manifestée dans le cadre des crises survenues en 2021, par exemple lors de l'accident de train à Rumigny et à l'occasion des inondations ayant touché le département en juillet. Le service communication de la Préfecture a eu le souci d'informer en temps réel les populations par la voie de communiqués de presse, relayés sur les réseaux sociaux et le site internet des services de l'État en moins d'une heure.

La presse, relai d'information et d'opinion, constitue un partenaire des services de l'État dans la communication faite à la population ardennaise. 319 demandes presse (hors demandes téléphoniques) sont parvenues à la Préfecture en 2021. Près de 300 communiqués de presse et invitations presse ont été envoyés pour inviter les journalistes à diverses manifestations publiques, les informer sur des situations particulières ou annoncer des mesures gouvernementales.

En 2021, les services de la Préfecture ont, de plus, rendu compte de l'action de l'État en répondant à 369 questions parlementaires et 314 interventions sociales, principalement relatives à des difficultés d'emplois ou financières.



2. L'État au service des territoires



ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

60 millions d'euros ont été attribués afin de soutenir les investissements en faveur de la transition écologique, dont :

- 23,4 millions d'euros pour les particuliers au titre de MaPrimeRenov et des certificats d'économie d'énergie
- 7,5 millions d'euros de soutien aux projets des collectivités locales (dont 1,38 millions d'euros pour le Conseil départemental)
- 5 millions d'euros de soutien aux filières agricoles et alimentaires.

> FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Mobiliser pour la transition énergétique



33%

d'énergies renouvelables dans le
mix énergétique ardennais

La DDT rassemble régulièrement les acteurs du territoire (techniciens et élus) concernés par la transition énergétique afin d'échanger autour de sujets d'actualités et mettre en valeur des projets ardennais.

Le bilan 2020 de la production d'énergies renouvelables a été présenté en octobre 2021 lors de la réunion du pôle départemental stratégique pour la transition énergétique, présidée par le préfet. Il a marqué la fin du schéma de développement des énergies renouvelables mis en place en 2010, qui fixait des objectifs de production par filière à l'horizon 2020. L'objectif de 33% d'énergies renouvelables dans l'énergie finale consommée a été atteint. Toutefois, il reste des potentiels peu exploités particulièrement pour les filières géothermie, solaire photovoltaïque et thermique.

Par ailleurs, la DDT a participé en 2021 à dix réunions du Pacte Ardennes en lien avec la fiche action « lever les freins sur le développement de réseaux de chaleur en milieu rural » et l'étude menée par le bureau d'études EGIS « accompagner les Ardennes pour développer la méthanisation ».

Elle accompagne aussi les collectivités dans le cadre de leurs plans climats air énergie territoriaux (PCAET) et de leurs démarches de transition écologique

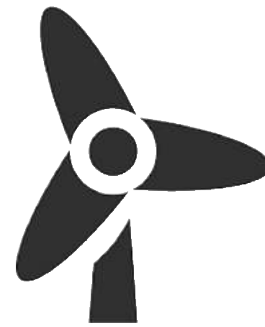
Instaurer un cadre favorable au
développement des énergies renouvelables

Le Plan paysager éolien ardennais a été finalisé au premier semestre 2021. Ce document fournit des éléments d'aide à la décision, en permettant d'identifier les paysages qui sont en capacité d'accueillir ou non des éoliennes. Les questions relatives au phénomène de saturation visuelle sont prises en compte. Ce document, dénué de valeur réglementaire, vise à faciliter la poursuite du développement des énergies renouvelables tout en protégeant les paysages sensibles des Ardennes, enjeu important pour l'attractivité du département.



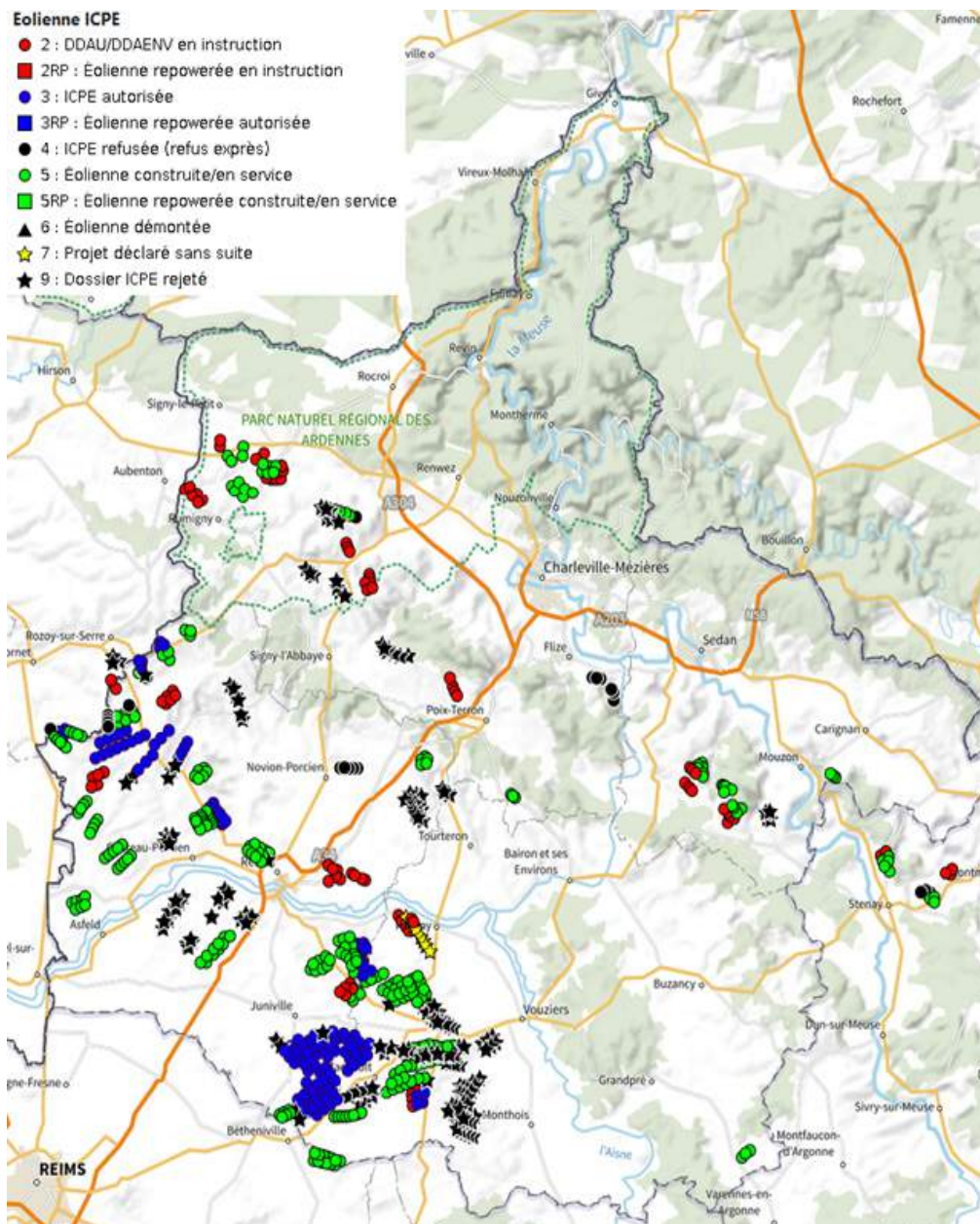
Un Observatoire sur la méthanisation a été engagé en 2021 du fait du développement rapide de ces installations, 27 en service, en raison de la stratégie incluse dans le cadre du Pacte Ardennes. Il s'agit de disposer d'un état des lieux précis de l'existant à la fois technique, environnemental et économique, et partagé par l'ensemble des acteurs impliqués dans cette filière. La méthodologie envisagée repose sur la valorisation de données disponibles auprès de l'ensemble des membres de l'observatoire. Ce diagnostic permettra de quantifier, de qualifier et de mettre en évidence l'ensemble des effets directs et induits du développement de la production de biométhane à l'échelle des Ardennes.

Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique ardennais



17

dossiers éoliens, soit 67 machines, en cours d'instruction



L'instruction de demandes d'autorisation d'exploiter de nouvelles installations, visant au développement de projets dans le domaine des énergies nouvelles a été l'une des priorités des services de l'État, en particulier de l'unité départementale de la DREAL en 2021.

En plus de l'instruction de nouveaux projets éoliens, 14 visites d'inspection de parcs existants ont été réalisées. Deux d'entre elles ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux de mise en demeure. 17 dossiers (67 machines) de projets éoliens, encore majoritaires, étaient en instruction au 31 décembre 2021. 19 éoliennes ont été mises en service sur l'ensemble de l'année 2021.

La méthanisation s'est largement développée et de nombreux dossiers ont été déposés entre 2020 et début 2021. Le second semestre de l'année 2021 a d'ailleurs été marqué par la modification de la nomenclature des installations classées concernant les méthaniseurs et à la fin du réexamen des 30 dossiers IED (gros élevages). L'inspection des installations classées a en effet instruit 7 dossiers de demande enregistrement (autorisation simplifiée) sur l'année 2021. Un dossier d'autorisation a également été déposé en 2021, son instruction se poursuit sur l'année 2022.

Deux instances de pré-cadrage ont été organisées en sous-préfecture de Rethel en 2021, dans le but d'échanger avec 3 méthaniseurs sur leurs projets et sur le rebours de Vouziers. Ces projets ont à cette occasion été soumis à l'examen transversal de l'ensemble des acteurs concernés : services de l'État (DDi, ARS, UDAP), département, ENEDIS, GRDF, GRTGaz. Leurs pré-cadrages ont permis d'affiner leur faisabilité technique, environnementale et administrative. Ils ont permis un démarrage rapide des travaux du rebours de Vouziers (injection dans le réseau de transport du gaz produit par un collectif de méthaniseurs). L'un des projets de méthaniseur examiné dans ce cadre a été autorisé.

D'autres unités de méthanisation, d'ores et déjà sorties de terre et en fonctionnement, ont été contrôlées sur le terrain. Ces contrôles ont mis en évidence un non-respect de la réglementation et ont abouti à des arrêtés préfectoraux de mise en demeure.



Dématérialiser les procédures et les rapports

L'année 2021 a été marquée par le déploiement du Guichet Unique Numérique (GUN). Après l'arrivée d'un premier volet consacré à la téléprocédure pour les dossiers de demande d'autorisation environnementale, le second relatif à la posture « contrôle » est opérationnel depuis le second semestre 2021 : une conséquence directe est un nouveau formalisme des rapports de visite transmis aux exploitants.



Accélérer la rénovation thermique des bâtiments

La rénovation énergétique des bâtiments est l'un des axes de la lutte contre le réchauffement climatique et de la transition énergétique. Les bâtiments publics n'échappent pas à cet impératif. Au titre des crédits du volet énergétique du plan de relance, plusieurs opérations de rénovation ont pu être menées sous l'égide du SGCD : rénovation et isolation de la toiture de la sous-préfecture de Vouziers, isolation du toit-terrasse de la sous-préfecture de Rethel et rénovation du bâtiment de la maison des affaires sociales, pour la partie occupée par les services de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités, et de la protection des populations (DDETSPP). 2,3 millions d'euros ont été consacrés à la rénovation de la maison des affaires sociales et 2,3 millions d'euros à la rénovation de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale.

Environ un tiers de la DSIL, soit 3,4 millions d'euros, a été consacré à la rénovation des bâtiments des collectivités locales en 2021. La DSID rénovation thermique, d'un montant de 1,4 millions d'euros en 2021, a permis de co-financer des travaux dans de nombreux collèges.

Grâce au plan France Relance, des opérations de restructuration lourdes et de rénovation thermiques des logements sociaux les moins performants ont pu être menées. 1,3 millions d'euros ont été engagés pour la restructuration lourde, ou la rénovation thermique de 140 logements sociaux, au bénéfice des trois principaux bailleurs sociaux du territoire. Reconduit en 2022, ce dispositif du plan France Relance pourrait permettre le soutien de 3 opérations représentant 24 logements et environ 96 000 € de subventions sur les communes du département hors délégation de compétence.

Dans le cadre du Grand Plan d'Investissement d'Avenir décidé à l'automne 2017, l'État a entrepris l'amélioration énergétique de certaines des 56 cités administratives réparties sur le territoire national. La réduction de l'empreinte énergétique des bâtiments publics, conciliée avec une pérennisation de la présence de l'État sur le territoire carolomacérien s'est appuyée sur des audits énergétiques.



> VEILLER À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La qualité de la ressource en eau et des milieux a mobilisé plus de 300 jours de travail pour près de 250 contrôles de la part de la DDT. L'instruction des dossiers loi sur l'eau a également fortement mobilisé la DDT. En plus des activités habituelles, le suivi du système d'assainissement ardennais concerné par la procédure contentieuse engagée par la Commission européenne contre la France au sujet du non-respect de la directive eaux résiduaires urbaines a fait l'objet d'une attention toute particulière en 2021.

De plus, la DDT a accompagné 25 collectivités dans la mise en œuvre de l'évacuation des boues issues de leurs systèmes de traitement, l'épandage agricole sans hygiénisation préalable n'étant plus possible depuis le début de la crise de COVID-19. Les services ont aussi été mobilisés pour informer les élus des modalités d'intervention financières des agences de l'eau et de la Banque des territoires dans le cadre du volet « eau – assainissement » du plan de relance, doté de 250 millions d'euros en métropole.

Enfin, l'année 2021 a été marquée dans le domaine de l'eau par la révision des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole.

> PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

Préserver les sites et espèces protégés au titre de la biodiversité

Les deux sites Natura 2000 sous pilotage État, « massif de Signy-l'Abbaye » et « forêt du Mont-Dieu », font l'objet d'une révision de leur document d'objectifs. En 2021, le site Natura 2000 « souterrain de Montlibert » a fusionné avec le site meusien de Montmédy. L'animation du site est rattachée au département de la Meuse. 59 évaluations des incidences Natura 2000 ont été instruites par la DDT.

Le suivi des espèces protégées a également mobilisé les services de l'État. Concernant le castor européen par exemple, les barrages qui constituent son habitat ont nécessité 13 interventions en 2021 dans le but de limiter le niveau d'eau dans les parcelles avoisinantes et de concilier la présence du castor et les activités humaines.

L'Office français de la biodiversité (OFB) s'inscrit par ailleurs dans le suivi des réseaux à compétences partagées avec plusieurs associations de protection de l'environnement et participe à de multiples activités techniques spécifiques à l'OFB : baguage de bécasses des bois, baguage colombidés, suivi des alaudidés-colombidés-turridés, capture Bernachedu canada, pêche électrique, réseau LOUP LYNX, dispositif national du suivi des bocages...



Encadrer la chasse et la régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts

L'État, à travers l'action de la DDT, est impliqué dans le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Une vigilance particulière a été apportée en 2021 sur la zone sensible aux dégâts forestiers, définie sur le secteur d'Hargnies-Vireux.

Quatre massifs ont été placés en zones sous surveillance par rapport aux populations importantes de sangliers qui peuvent occasionner des dégâts aux cultures.

Les recours sont de plus en plus nombreux dans le domaine de la chasse. L'un a concerné en 2021 la période complémentaire de la chasse aux blaireaux prévue dans l'arrêté préfectoral fixant les dates d'ouverture et de clôture pour la campagne de chasse 2021-2022. En outre, un recours déposé à l'encontre de l'arrêté ministériel encadrant les chasses traditionnelles, suivi d'un avis défavorable du Conseil d'État, n'a pas permis à la tenderie aux vanneaux de se dérouler et a fortement réduit la tenderie aux grives et aux merles. Des réunions ont mobilisé la DDT sur ce sujet.

Enfin, en 2021, les autorisations de tir individuelles pour les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ont été simplifiées et dématérialisées. Au total, 258 demandes ont ainsi permis de réguler 8 639 corbeaux freux, 3 536 corneilles et 931 pigeons.

Lutter contre la présence de l'ambroisie

La présence de l'ambroisie à feuilles d'armoise a été constatée au sein du département. Cette plante constitue un problème de santé publique en raison de son pollen fortement allergisant et de son caractère d'espèce envahissante. Depuis, un arrêté préfectoral prescrit la destruction obligatoire de l'ambroisie dans le département et précise les mesures de prévention et de lutte à prendre à son encontre.



La mise en place d'un plan spécifique pour lutter contre l'ambroisie a été définie comme une des actions prioritaires du Plan Régional Santé Environnement, mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS) dans le cadre d'une convention partenariale, et confié à FREDON Grand Est.

En 2021 a été lancé, auprès de l'ensemble des collectivités du département, la constitution d'un réseau de référents, par la désignation de référents territoriaux « ambroisie », et la formation de ces acteurs qui constituent un enjeu majeur pour agir de manière préventive et limiter les risques de prolifération de l'ambroisie dans notre département.

Accentuer la coopération interservices dans l'exercice des missions de police

Des actions conjointes entre l'Office National des Forêts, l'Office français de la Biodiversité, la Gendarmerie nationale, la DDT et la DDETSPP ont été organisées en 2021 dans le cadre des missions de police, dans des domaines aussi riches et diversifiés que la police de l'eau, de la nature, de la chasse ou auprès d'établissements détenant de la faune sauvage captive.

Les Inspecteurs de l'environnement ont appliqué en 2021 leurs nouvelles prérogatives en matière de police administrative et judiciaire, sous l'autorité du Préfet et du Procureur de la République. Elles ont permis de conduire des investigations et de mener des enquêtes.

> GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS ARDENNAISES

En application du code forestier et des politiques environnementales nationales et européennes, l'Office national des forêts (ONF) met en œuvre au quotidien une gestion forestière durable.

Cette gestion durable des forêts est encadrée par le « Régime forestier » qui apporte un ensemble de garanties permettant de préserver les forêts publiques sur le long terme. Elle s'effectue notamment grâce aux « aménagements forestiers », documents de gestion durable approuvés par le ministère chargé de l'agriculture, établis pour 15 à 20 ans et périodiquement révisés, qui se traduisent par des programmes de travaux et de coupes.



Lutte contre la circulation des véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels

Un marché du bois 2021 très actif

L'année 2021 s'est caractérisée par un marché du bois extrêmement actif, avec une demande très soutenue, une concurrence forte et des difficultés à trouver des entreprises d'exploitation forestière pour mobiliser les bois.

L'ONF a mobilisé en 2021 pour la filière :

- en forêt domaniale : 299 500 m³ de bois pour un chiffre d'affaires de 11 625 000 €
- en forêt des collectivités : 186 000 m³ de bois pour un chiffre d'affaires de 7 694 000 €.

Des travaux de renouvellement et d'entretien intenses

Les travaux en forêt ont fait l'objet d'une activité intensifiée par le plan de relance. En 2021, la tension sur les pépinières et sur les entreprises de travaux forestiers, qui ont manqué de main d'œuvre, était élevée.

L'ONF a mis en œuvre des travaux à hauteur de 2 millions d'euros en forêt domaniale, ce qui comprend des travaux de renouvellement et d'entretien des peuplements, des travaux d'infrastructures, des travaux environnementaux et touristiques. S'agissant des forêts des collectivités, le montant des travaux engagés en 2021 s'est élevé à 1 million d'euros, comprenant des travaux de renouvellement et d'entretien des peuplements, des travaux d'infrastructures, des travaux environnementaux.



La déclinaison du plan de relance dans les Ardennes a permis de financer en forêt domaniale les travaux de renouvellement des forêts sinistrées par la crise scolyte pour plus de 1,5 millions d'euros permettant la plantation de plus de 400 000 plants en forêt domaniale. Dans le même temps 130 ha de dossiers d'aide ont été présentés pour les collectivités représentant un soutien de 650 000 €.

Assurer le respect de l'environnement et garantir les missions d'intérêt général

2021 a été marquée par une surveillance sanitaire accrue des forêts, avec une attention particulière portée au développement de la chenille processionnaire du chêne susceptible de présenter des risques pour les utilisateurs de la forêt :

L'ONF a assuré dans sa gestion courante, le développement d'îlots de biodiversité en forêts via la protection d'arbres biologiques et l'implantation d'îlots de sénescence et de vieillissement ainsi que la gestion et le suivi naturaliste de plusieurs réserves naturelles, avec plus de 180 000 € consacrés à des études et des travaux spécifiques et des missions de surveillance.

Préserver l'équilibre sylvo-cynogénétique

Le sujet de l'équilibre sylvo-cynogénétique est demeuré sensible en 2021, avec de nombreux massifs forestiers présentant des déséquilibres, entraînant une disparition des essences d'accompagnement dans les peuplements forestiers (perte de la biodiversité végétale et de la résilience des forêts au changement climatique) et ne permettant pas un renouvellement naturel des forêts sans protection.

Les locations du droit de chasse en forêt domaniale ont représenté plus de 1,1 millions d'euros en 2021. Si cette recette peut paraître élevée, il est important de la rapprocher des dépenses induites en termes de suivi, de perte de biodiversité forestière et des dépenses directes nécessaires pour la mise en place de protection contre la gibier afin d'assurer le renouvellement naturel ou artificiel des peuplements. Plus de 250 000 € ont été investis à ce titre en 2021 (traitement au répulsif des plants, engrillagement, protection individuelle...).

A noter la mise en place en 2021 d'une chasse partenariale avec la fédération départementale des chasseurs.

La protection des milieux et l'accueil du public

Si la demande soutenue des citoyens pour l'utilisation de la forêt en 2021 constitue un signal positif de l'attachement des ardennais à leurs forêts, leur fréquentation élevée a, aussi, donné lieu à de nombreuses incivilités. Pour y remédier, plusieurs mesures ont été prises :

- signature d'un protocole de lutte contre les atteintes à l'environnement dans le cadre de la justice de proximité ;
- signature d'une convention pour la création d'itinéraires de randonnées et d'aménagements en forêt (randonneurs, VTT) ;
- développement de projets de mécénat pour le reboisement des forêts impactées par la crise scolyte ;
- développement du label Bas carbone.

CONSERVER, PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE ARDENNAIS

> CONSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE MONUMENTAL

FOCUS

VISITE DE ROSELYNE BACHELOT, MINISTRE DE
LA CULTURE, LE 25 SEPTEMBRE 2021 DANS LE
CADRE DU FESTIVAL MONDIAL DES THÉÂTRES
DE MARIONNETTES



L'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) des Ardennes a poursuivi les travaux d'entretien sur les monuments historiques. Plus de 100 000 euros de subventions ont été accordés pour accompagner quinze projets de nature très variée comme la réparation des couvertures de l'église de Verpel et d'Aubigny-les-Pothé ou la reprise des remparts de Rocroi, des maçonneries des communs du château de Mesmont ou encore la réparation des volets de la Maison Molinari à Charleville-Mézières.



Restauration des couvertures et façades
des communs du château de Mesmont

L'UDAP a accompagné les travaux de restauration sur les édifices inscrits au titre des monuments historiques, pour un montant d'environ 283 000 €, permettant ainsi de financer douze opérations, telles que la restauration de la rampe à canon au fort de Charlemont (Givet), la restauration de la couverture du logis du château de Vilette à Glaire, les mises en sécurité des couvertures, la restauration des plafonds, des charpentes et maçonneries des communs Nord à l'Abbaye de Châtel-Chehéry et surtout les diagnostics de la Tour Victoire à Givet, du château de la Basse-Touligny, des églises de Revin, Sevigny Walleppes ou Leffincourt, permettant ainsi de préparer de prochaines opérations de restauration.

Un partenariat entre la Sous-préfecture de Vouziers, la SEGPA du collège Paul DROUOT, l'EURL Arnaud LALLEMENT et la SARL LOCARD a été mis en place afin de rénover le pigeonnier de la Sous-préfecture. Ce projet a permis de mettre en valeur d'un édifice du patrimoine public très ancien, en mobilisant les élèves sur un chantier technique de longue durée, tout en leur donnant l'occasion de découvrir différents corps de métiers du bâtiment. La charpente, la toiture, le bardage, les portes et les fenêtres de cet édifice de 9 m² et 5 mètres de hauteur ont quitté la Sous-préfecture en septembre 2021 pour être totalement rénovés. Ils devraient retrouver leur emplacement d'origine en juin 2022.

> PROMOUVOIR LA QUALITÉ PATRIMONIALE, ARCHITECTURALE ET URBAINE

En 2021, l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Ardennes a œuvré à la promotion de la qualité patrimoniale, architecturale et urbaine à travers les mesures suivantes :

- l'approbation du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable de Charleville-Mézières ;
- la tenue de 5 permanences mensuelles de l'UDAP sur le territoire ;
- l'accompagnement de plusieurs projets emblématiques à Charleville-Mézières comme la reconversion des friches industrielles des usines Deville et de La Macérienne, ou du projet de création de Cité des Arts de la Marionnette.



Restauration de la rampe à canons au fort de Charlemont, Givet



Restauration des plafonds du salon doré de l'Abbaye de Chatel-Chéhéry



Projet de la Cité des Arts de la Marionnette à Charleville-Mézières, Insertion graphique du concours de maîtrise d'œuvre, Agence Frénak+Jullien

> CONSERVER ET DIFFUSER LES ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DANS DES CONDITIONS OPTIMALES

2021 a été marquée par le démarrage d'un projet scientifique, culturel et éducatif, premier du genre pour les Archives départementales des Ardennes. Entamé en septembre, ce projet a pour objectif d'établir, à l'issue d'un travail collectif, un diagnostic de l'état actuel de l'accomplissement des missions des Archives autour de 7 thématiques et de formuler des propositions d'amélioration pour la période 2022-2027.



Archiver dans des conditions satisfaisantes

La collecte a enregistré l'entrée de 157 mètres linéaires : 128 mètres linéaires d'archives publiques et 29 mètres linéaires d'archives privées. Outre les archives papiers, 200 Go d'archives électroniques, soit près de 80 000 unités archivistiques, ont été collectées dans le Système d'archivage électronique (SAE) de la collectivité, X-Sacha. La bibliothèque s'est enrichie de 352 ouvrages nouvellement acquis. Face à la saturation progressive des études de stockage, une étude de faisabilité a été lancée en octobre aux fins d'examen de scénarios de résolution du problème.

Soutenir les administrations dans leur travail d'archivage

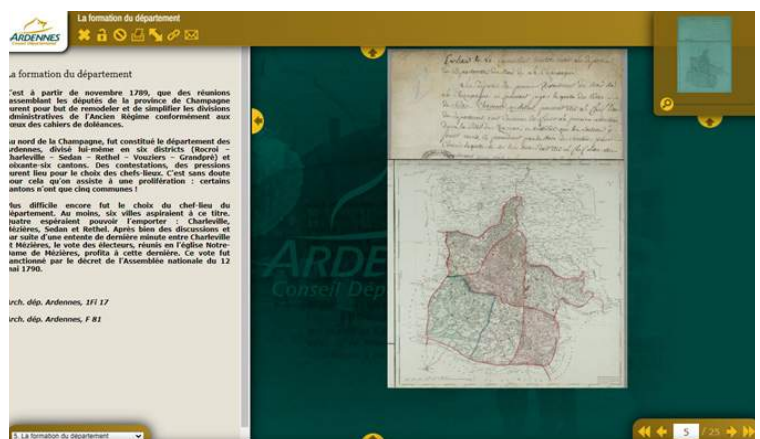
Un soutien constant est apporté par le service des Archives départementales aux administrations pour l'archivage physique et la dématérialisation : près de 3 000 mètres linéaires ont fait l'objet de visas d'autorisation d'élimination réglementaire.

Faciliter l'accessibilité des archives et le travail de recherche historique

La salle de lecture des archives départementales a accueilli, en 2021, 385 lecteurs dont 177 nouveaux et 202 élèves.

Un travail important de numérisation a été effectué par le service des Archives départementales puisque près de 600 répertoires des formalités hypothécaires de Sedan, Rehel, Vouziers, Rocroi, et une partie de ceux de Charleville, qui constituent un gisement d'informations pour les chercheurs intéressés par les ventes et mutations de biens immeubles entre 1799 et 1955, sont désormais directement accessibles sur le site Internet des Archives.

Les conférences de la Société d'histoire des Ardennes ont pu reprendre à partir de septembre, attirant 240 personnes. Les cours mensuels de paléographie dispensés par les Archives rassemblent un public fidèle d'une quinzaine de personnes venant s'exercer à la lecture des textes anciens.



Vue de l'exposition en ligne « La Révolution dans les Ardennes (1779-1794) »

> Accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets de rénovation urbaine et de dynamisation des territoires ruraux

FOCUS

VISITE DE MADAME LA MINISTRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS, JACQUELINE GOURAUD, LE 15 MARS 2021 À L'OCCASION DU COMITÉ DIRECTEUR DU PACTE ARDENNES



La montée en puissance des études et démarches financées par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) en 2021 montre l'attention portée par l'État aux dynamiques locales avec la mise en place d'outils inédits.

L'ANCT a pour mission de faciliter l'accès des collectivités locales aux ressources nécessaires pour concrétiser leurs projets. Son action repose sur un principe de subsidiarité, avec une intervention en complémentarité et non en concurrence de l'offre d'ingénierie existante au niveau local.

Afin de prendre en compte les spécificités de chaque territoire et de s'adapter à leurs besoins, un comité local de cohésion des territoires (CLCT) a été créé dans le département des Ardennes en 2020, présidé par le préfet, délégué territorial de l'ANCT. Le CLCT, qui s'est réuni une fois en 2021, associe des représentants de l'État et de ses établissements publics, les représentants des collectivités territoriales et des représentants des institutions, structures ou opérateurs intervenant dans les champs de l'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements. Le directeur départemental des territoires a été nommé délégué territorial adjoint.

Un comité technique de cohésion territoriale (CTCT), réuni deux fois en 2021, a été mis en place pour assurer le suivi de l'offre d'ingénierie, passer en revue les offres d'ingénierie et les demandes d'appui faites par les collectivités et mettre en œuvre la stratégie du CLCT.

Depuis 2021, l'ANCT a soutenu, hors programmes nationaux, 11 études, soit en mobilisant ses bureaux d'études conventionnés, soit sous forme de subvention pour un montant global de plus de 480 000 euros. Ont ainsi été financées des études sur le projet de renaissance du vignoble ardennais ou sur l'éco projet touristique sur le domaine fluvial de la Meuse.

Renouveler les quartiers politiques de la ville : le nouveau programme national de renouvellement urbain

Le quartier Cœur de Vie de Reithel bénéficie du NPNRU. Entré en phase opérationnel, le programme dispose d'un financement de l'ANRU à hauteur de 4,7 millions d'euros de subventions et prêts bonifiés, qui contribue à la réalisation d'un programme ambitieux visant à renouveler ce quartier prioritaire de la politique de la ville. Dans sa composante habitat, le projet prévoit l'amélioration de l'habitat social avec la démolition de 80 logements et la reconstruction de 76 autres sur le site de l'ancienne gendarmerie ainsi que la rénovation thermique de 28 logements. Le programme prévoit également la création de locaux destinés à accueillir le centre social ainsi que des opérations d'aménagement urbain.

Dans le cadre du plan France Relance, le budget national alloué au NPNRU a été abondé de 2 millions €. Le quartier « Cœur de Vie » a déposé une demande de financement complémentaire auprès de l'ANRU ce qui permettrait d'enrichir le projet par de nouvelles réhabilitations thermiques, des équipements sportifs et l'aménagement d'espaces publics. L'État a accompagné les différents partenaires du projet dans le montage de la demande de financement complémentaire, la décision de l'ANRU étant attendu pour mi-2022.

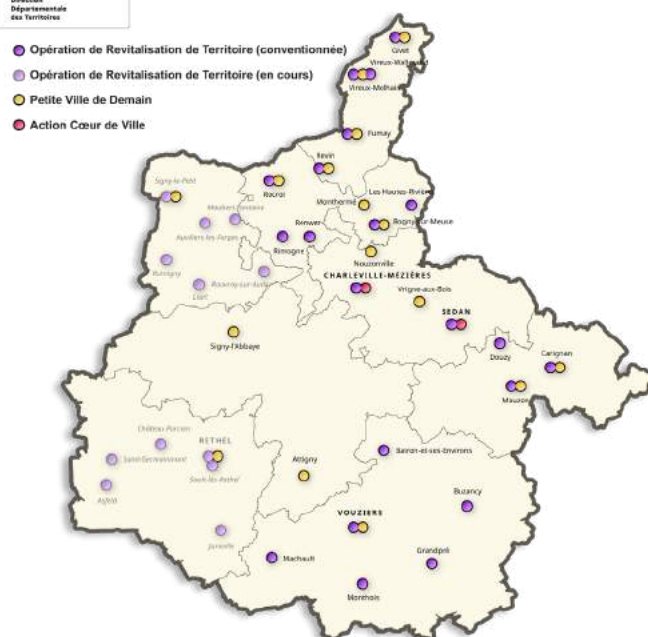


Accompagner la revitalisation des territoires

Mis en place par la loi ELAN, le dispositif des Opérations de Revitalisation de Territoire ORT poursuit l'objectif de lutter contre la dévitalisation des centres-villes. Il a été décliné au titre du programme Action Cœur de Ville et du programme petites villes de Demain.



Dispositifs concourant à la revitalisation des centralités



Dispositifs concourant à la revitalisation des centres-bourgs

Opération «Action Cœur de Ville»

Déployé dans 222 villes, le plan national Action Cœur de Ville (ACV) répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire. Dans les Ardennes, les deux villes centre, Charleville-Mézières et Sedan bénéficient de ce programme. Conjointement avec la communauté d'agglomération Ardenne Métropole et avec l'appui de chefs de projets recrutés sur les deux villes, elles ont engagé l'élaboration de projets ambitieux déclinés en plans d'actions (70 actions prévues sur Charleville-Mézières et 42 actions pour Sedan).

Lancé en octobre 2020, le programme Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagés dans la transition écologique. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

16 communes des Ardennes ont été retenues en 2021 pour bénéficier de ce programme ; elles ont toutes signées leur convention d'adhésion à la démarche, le Département et la Région étant des partenaires du programme.

6 chefs de projets ont été recrutés pour assurer le pilotage des démarches au sein des territoires.

Opérationnellement, les projets de revitalisation élaborés dans le cadre des démarches ACV et PVD doivent aboutir à la mise en œuvre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) qui donne accès à des outils spécifiques tels que le dispositif de défiscalisation Denormandie. Dans le cadre du Pacte Ardennes, les ORT ont par ailleurs déjà été largement déployées dans les Ardennes (avec 5 conventions signées qui concernent 22 communes).

> RÉHABILITER LES FRICHES ARDENNAISES

La désindustrialisation a laissé de très nombreuses friches qui constituent aujourd'hui autant d'opportunités alors que la réduction de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'impose dans l'aménagement des collectivités. La présence de pollution, la difficulté de parvenir à l'équilibre économique des opérations, en particulier en secteur détendu, constitue des contraintes.

Dans le cadre du plan France Relance un Fonds Friche a été doté de 650 millions d'euros au niveau national, dont 60 millions d'euros confiés à l'ADEME (gestion des anciens sites industriels classés) et 60,5 millions d'euros à l'État (recyclage foncier) pour la région Grand Est.

10 dossiers Ardennais ont été lauréats en suite des deux sessions d'appels à projet lancés en décembre 2020 et juillet 2021 pour un total de 7,87 millions d'euros de subventions : la friche Porcher à Revin, la reconversion d'une ancienne triperie pour la création d'un atelier de découpe et de traitement de la venaison à Charleville-Mézières, l'ancienne Sucrerie à Saint Germainmont, la friche industrielle «La Macérienne», l'ancienne halle de fret de la gare de Poix-Terron, les friches du quartier de la gare à Rethel, la friche FAV LCAB à Bogny sur Meuse, la friche Le Piquage à Neufelize



> ACCÉLÉRER LA COUVERTURE MOBILE DES TERRITOIRES : LE PROGRAMME NEW DEAL

Lancé par le gouvernement en 2018, le programme New Deal a pour objectif la couverture massive des zones de téléphonie mobile dites « blanches », c'est-à-dire insuffisamment couvertes.

Dans les Ardennes, 39 sites (dont 10 en 2021) ont été proposés pour l'implantation d'une antenne relais de téléphonie. À ce jour, 98 % de la surface du territoire ardennais et 99 % de la population sont couverts par au moins un opérateur de téléphonie mobile (Bouygues, Free, Orange ou SFR).

Accompagner la transition numérique des territoires

Dans le cadre de France Relance, l'Etat a soutenu les démarches de numérisation des collectivités locales (création de site internet, formation des agents, mise en place d'applications numérique au service des usagers, etc).

Le soutien de l'Etat à hauteur de 341 000€ a permis d'accompagner 25 projets de collectivités locales ardennaises.

PROTÉGER FACE AUX RISQUES NATURELS ET INDUSTRIELS

> PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Assurer la protection des installations classées pour la protection de l'environnement



6
entreprises relevant
de la directive «
Seveso 3»

La direction de la coordination et de l'appui aux territoires (DCAT) et l'unité départementale de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) assurent le suivi des établissements industriels relevant de la réglementation ICPE par les services de l'État. Cette problématique constitue un enjeu majeur, notamment pour ce qui concerne les établissements classés Seveso.

Au-delà des entreprises Seveso, le département des Ardennes dénombre plus de 200 entreprises faisant l'objet d'une autorisation d'exploiter au titre des ICPE. Une usine de maroquinerie, un parc éolien et sept unités de méthanisation ont été autorisés à ce titre en 2021.

Engagée en 2019 dans le cadre des orientations stratégiques nationales, la dynamique d'augmentation de présence sur le terrain des inspecteurs des installations classées s'est poursuivie en 2021, avec la réalisation de 155 inspections dans le département. Ces contrôles sur le terrain visent à stimuler une conscience élevée chez l'exploitant des enjeux environnementaux ainsi qu'un comportement responsable. Les inspections ont notamment été orientées sur des thématiques liées à la prévention et la maîtrise des risques accidentels, en suite du retour d'expérience tiré d'accidents récents, fortement médiatisés, survenus en France et à l'international.

Ainsi, faisant suite à l'incendie survenu à Rouen en septembre 2019, les inspecteurs ont contrôlé 14 sites industriels situés dans le voisinage direct d'établissements classés Seveso du département.

Les inspecteurs se sont également impliqués dans la réalisation de plusieurs visites d'inspection inopinées réalisées la nuit. Ces inspections ont permis de tester la réactivité des exploitants en cas d'accident survenant sur leur site en dehors des périodes habituellement contrôlées.

En tant que de besoin, les mises en demeure préfectorales et les sanctions administratives d'une part, et les signalements pénaux d'autre part, ont été mis en œuvre. La DDETSPP a notamment engagé, dans le cadre des sanctions administratives, deux procédures d'astreintes financières.

FOCUS

SUR L'ACCIDENT DE TRAIN À RUMIGNY

Le 16 juin 2021, un train tractant 12 wagons citernes contenant de l'acide phosphorique a percuté un convoi routier transportant un yacht en convoi exceptionnel, immobilisé sur un passage à niveau sur la commune de Rumigny. Le choc violent a provoqué le déraillement de la locomotive, le départ d'un incendie et des fuites d'acide phosphorique.

Le Centre opérationnel départemental (COD) a été activé durant 6 jours, en raison des différentes problématiques générées par cet accident : mise en place de déviations et de travaux de pompage de l'acide, évaluation de l'ampleur du risque de pollution et maîtrise de ce risque...

L'intervention, qui a duré 96 heures en continu et mobilisé 269 sapeurs-pompiers, a permis de pomper le produit contenu dans les citernes éventrées, d'assurer la sécurité des intervenants, notamment les agents SNCF et entreprises privées requises et d'éviter la pollution des sols et des cours d'eaux.

D'autres services, tels que la DREAL ou la DDT ont également joué un rôle important dans la gestion de cette crise.



FOCUS

L'ANTICIPATION DES RISQUES À TRAVERS L'EXERCICE DE GESTION DE CRISE

Un exercice SATER (sauvetage aéroterrestre) simulant une collision entre un avion de tourisme et un appareil militaire a eu lieu le 11 juin 2021, à la sous-préfecture de Vouziers. À cette occasion, les services ont joué l'activation du COD et les phases de recherche active et de sauvetage des avions.



> GÉRER ET ANTICIPER LE RISQUE INONDATION

Si le plan de sauvegarde communal (PCS) permet de gérer la crue en lien avec la Préfecture et l'éventuel COD, le risque inondation nécessite d'être anticipé. C'est l'objectif majeur des plans de prévention du risque inondation (PPRi), qui consistent à protéger les biens et les personnes et réserver le champ d'expansion des crues ainsi que l'équilibre des milieux. Les PPRi réglementent ainsi l'usage du sol, l'aménagement du territoire et adaptent les possibilités de développement à la nature et à l'intensité du risque.

Dans le département des Ardennes, quatre cours d'eau sont concernés par 6 PPRi : la Meuse (découpage en 3 plans), la Chiers, la Semoy, et l'Aisne.

Deux révisions de plans ont mobilisé les services de l'Etat en 2021 et ont été approuvés début 2022, à l'issue d'une large concertation :

- le PPRi Meuse Aval du fait de son ancienneté, mais aussi des travaux d'aménagement du fleuve réalisés depuis les crues de 1993 et 1995, ainsi que des techniques nouvelles de collectes de données topographiques et de modélisation de l'aléa ;
- le PPRi de l'agglomération rethéloise pour assurer une cohérence avec le PPRi de la vallée de l'Aisne.

FOCUS

LA CRUE EXCEPTIONNELLE DE L' AISNE EN JUILLET 2021

À la suite de la crue exceptionnelle de l'Aisne, lors de l'évènement climatique de juillet 2021, les inondations dues à une brèche dans la digue de protection en rive droite du canal des Ardennes, ont lourdement impacté les communes alentour. Le Centre opérationnel départemental a été activé durant 3 jours.

88 dossiers de demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été déposés par des communes touchées, dont 85 ont connu une issue favorable.



> LUTTER CONTRE LES FEUX DE FORÊT



218

pompiers spécialistes des feux de forêt»



14

camions adaptés aux feux de forêts

Face aux changements climatiques et aux sécheresses de plus en plus fréquentes, le SDIS a fait le choix de former massivement les sapeurs-pompiers aux techniques d'action et d'extinction des feux de végétation, en sécurité dans le cadre de stages Feux de Forêts. Il en résulte que 70 spécialistes supplémentaires, soit un total de 218 spécialistes, sont aujourd'hui capables de défendre les forêts ardennaises grâce à du matériel et des techniques particulières. Le parc automobile est composé de 14 camions adaptés à ce risque particulier, à la conduite desquels 21 sapeurs-pompiers ont été spécialement formés et 12 sont en cours de formation. 197 spécialistes seront donc prochainement en mesure de conduire ces engins.

> AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'INTERVENTION DES SECOURS AU BÉNÉFICE DE LA POPULATION



63 000

appels au « 18 », soit 60 appels / jour



22 000

sorties de secours

Le déploiement des tablettes opérationnelles LEGO (Logiciel Embarqué de Gestion Opérationnelle) dans les Centres d'Incendie et de Secours s'est poursuivi en 2021, dans l'objectif d'améliorer la distribution des secours au bénéfice de la population ardennaise.

Mis à disposition des sapeurs-pompiers sur le terrain, cet outil permet de traiter une intervention du départ du centre de secours à la clôture de la mission et d'établir un bilan patient victime standardisé, transmis directement et de manière sécurisée vers le centre de réception et de régulation des appels d'urgences du SAMU des Ardennes et les structures d'accueil des urgences des centres hospitaliers. Une enveloppe pluriannuelle de 300 000 € est consacrée au déploiement des LEGO. 96 tablettes sont actuellement réparties sur 42 Centres d'Incendie et de Secours et Centres avancés du département.

FOCUS

LA CONVENTION TRANSFRONTALIÈRE PORTANT SUR L'ASSISTANCE MUTUELLE

Le 18 novembre 2021, une convention binationale d'assistance mutuelle portant sur les modalités d'entraide en cas d'accident aux abords de la frontière a été signée entre le Préfet des Ardennes, la Province de Luxembourg, la Zone de Secours de Luxembourg et le SDIS des Ardennes.

Il est ainsi désormais prévu un échange d'informations plus fluide concernant les capacités opérationnelles de chacun des signataires ainsi qu'une mise à disposition, en tant que première alerte ou renfort, des moyens opérationnels de l'un au service de l'autre.

Ce dispositif vient en complément de la convention signée en décembre 2020 avec la province de Namur, ayant également pour mission de mettre en place un dispositif binational d'assistance mutuelle.

AGIR DE CONCERT AVEC LES COLLECTIVITÉS

> L'ÉTAT APPORTE SON CONCOURS AU BUDGET DES COLLECTIVITÉS

	2019	2020	2021
Conseil départemental	111,6 M€	110,5 M€	109,6 M€
<i>Dont dotation globale de fonctionnement</i>	58,1 M€	58 M€	57,7 M€
Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre	33 M€	33,8 M€	45,2 M€
<i>Dont dotation globale de fonctionnement</i>	19,6 M€	19,4 M€	19,2 M€
Communes	98,9 M€	100,8 M€	112,101 M€
<i>Dont dotation globale de fonctionnement</i>	67,7 M€	68,3 M€	68,6 M€
Sous-total	243,5 M€	245,101 M€	266,9 M€
<i>Dont dotation globale de fonctionnement</i>	145,5 M€	145,7 M€	145,5 M€

	2019	2020	2021
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	8,5 M€	8,5 M€	8,8 M€
Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	6,3 M€	7,7 M€	12,3 M€
Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)	1,4 M€	1,1 M€	2,2 M€
Sous-total dédié à l'investissement	16,2 M€	17,3 M€	23,3 M€
Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	23,9 M€	23,7 M€	24,4 M€



Pacte Ardenne

En 2021, sous l'impulsion du plan de relance et du Pacte Ardenne, le total des crédits mobilisés au soutien financier des opérations d'investissement des collectivités locales à travers les outils financiers de l'État (DETR, DSIL, DSID, FNADT) s'est élevé à 23,6 M€, soit une augmentation de 30 % par rapport à l'année précédente, et une augmentation de près de 90 % par rapport à 2018.

> L'ÉTAT AU SOUTIEN DES COLLECTIVITÉS PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Les sous-préfectures ont assuré un fort accompagnement pendant la crise sanitaire tant auprès des maires que des organisateurs de manifestation très demandeurs de conseils et de validation. Cet accompagnement a fait partie des priorités dans l'organisation du fonctionnement des équipes des sous-préfectures en 2021.

> DES SOUS-PRÉFECTURES ENGAGÉES DANS UN DIALOGUE PERMANENT AVEC LES ÉLUS LOCAUX

L'animation du réseau des maires : l'exemple de l'arrondissement de Rethel

La sous-préfecture de Rethel s'est particulièrement investie dans l'animation du territoire en entretenant notamment des relations privilégiées avec les élus de l'arrondissement.

Cette animation a pris la forme de visites des communes afin d'échanger sur tous les sujets intéressant les maires (sécurité publique, finances communales, projets à l'étude, réglementations diverses, dossiers difficiles...). En 2021 le sous-préfet, accompagné de la chargée de mission ingénierie territoriale de la sous-préfecture, a visité 58 communes, avec un objectif de visite de l'ensemble des communes de l'arrondissement avant la fin de l'été 2022.

Entre septembre et décembre 2021, la sous-préfecture de Rethel a organisé 6 rencontres avec les maires au niveau des ex-cantons sur le sujet de la sécurité, en présence des parlementaires, de la gendarmerie, du SDIS et de l'ADRASEC. Diverses thématiques ont été abordées : organisation de la gendarmerie dans le territoire, statistiques de sécurité, prévention des incendies dans le contexte de réchauffement climatique, plans communaux de sauvegarde et alerte aux populations. Elles ont également été l'occasion d'une présentation des actions mémorielles du souvenir français sur l'arrondissement.

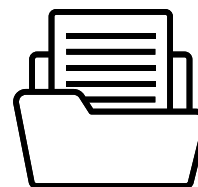
> ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LA GESTION BUDGÉTAIRE ET LE RESPECT DE LA LÉGALITÉ

Dans la gestion budgétaire

La DGFIP a rénové en 2021 son réseau local par la création du « Nouveau réseau de proximité », qui permet notamment de renforcer son offre de conseil aux collectivités locales. Ont ainsi créés quatre services de gestion comptable départementaux, qui ont pour mission de tenir les comptes des collectivités locales et sont institués des conseillers aux décideurs locaux qui ont pour rôle d'apporter conseil aux élus locaux.

Les cinq conseillers aux décideurs locaux du département rayonnent sur le territoire d'un ou deux EPCI et de leurs communes rattachées. Ils délivrent à la demande des collectivités conseils, expertises et perspectives en matière budgétaire et comptable aux élus locaux. Ils peuvent, par exemple, réaliser des travaux d'analyse financière permettant de s'assurer de la soutenabilité financière des investissements ou définir une trajectoire des finances locales compte-tenu des prévisionnels de recettes et de dépenses.

Ils sont au service des élus et leur permettent de disposer ainsi d'un interlocuteur proche d'eux et de leurs préoccupations quotidiennes, interlocuteur facilement joignable, et point d'entrée pour toute question en relation avec les missions de la direction générale des finances publiques. Le CDL est amené à se déplacer dans les communes et peut disposer d'un bureau au sein de l'EPCI ce qui facilite grandement les échanges.



3 000

documents budgétaires
transmis, dont 37 % par
téléprocédure



102

lettres d'observation émises



2

saisines de la CRC

La plupart des anomalies relevées en 2021 par la direction du contrôle et de la légalité (DCL), en lien avec les sous-préfectures, se sont révélées mineures et régularisables, de sorte que l'essentiel des suites données au contrôle budgétaire a consisté dans l'envoi de lettres d'observations avec demande de régularisation immédiate ou dans des rappels pour l'avenir, voire à de simples échanges téléphoniques ou dématérialisés. L'augmentation du nombre de lettres d'observations émises reflète la volonté de la DCL, en complément de la diffusion d'une circulaire annuelle relative aux erreurs fréquemment constatées, d'effectuer un travail de pédagogie ciblé sur les anomalies récurrentes, telles que l'imprécision des délibérations portant autorisation à l'exécutif à engager des dépenses avant vote du budget.

Dans le respect de la légalité



37 000
actes transmis



5 600
actes contrôlés

Parmi les 37 000 actes transmis par les collectivités et leurs établissements publics aux services des préfectures et des sous-préfectures en 2021, 13 % ont concerné la fonction publique territoriale, 12 % l'urbanisme, 5 % la commande publique. 70 % des actes se rapportaient aux affaires générales.

5 635 actes ont été contrôlés au cours de l'année 2021 en fonction des priorités nationales et locales. Le recours à la télétransmission par @CTES s'est intensifié en 2021, le taux des actes dématérialisés atteignant 71,5 % en 2021, au-delà de l'objectif national fixé à 66 %.

217 recours gracieux ont été adressés aux collectivités, portant pour la majorité sur les affaires générales et la fonction publique territoriale. 23 nouveaux contentieux (hors étrangers) ont été enregistrés en 2021 et 27 décisions ont été notifiées, dont 23 favorables à l'État.

@ctes est le logiciel de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.



3. L'État au service de l'économie



ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES EN VEILLANT À LA QUALITÉ DE L'EMPLOI

> SOUTENIR LES ENTREPRISES TOUCHÉES PAR LA CRISE SANITAIRE ET PRÉSERVER L'EMPLOI

La diffusion des aides au monde économique, notamment au travers du fonds de solidarité, a permis de soutenir les entreprises touchées par les effets de la crise sanitaire. Créé en 2020, le fonds de solidarité, qui prendra fin le 30 juin 2022 a apporté une aide financière aux entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19.

Cette aide a permis de couvrir leurs frais fixes et de compenser en tout ou partie la perte de chiffre d'affaires subie par les entreprises les plus impactées par la crise sanitaire en raison notamment de la prise de mesures d'interdiction d'accueil du public ou de l'appartenance à certains secteurs d'activités dont le dynamisme économique a été fortement affecté.

Depuis sa mise en place au titre du mois de mars 2020, l'aide versée au titre du volet 1 du fonds de solidarité a bénéficié à plus de 5 320 entreprises ardennaises pour un montant total de 74 millions d' €, soit un montant moyen d'environ 13 900 € d'aide perçue par entreprise bénéficiaire.

L'aide versée au titre du fonds de solidarité dans sa déclinaison « coûts fixes » a bénéficié à 30 entreprises ardennaises pour un montant total de 950 000 €. 238 M€ de prêts garantis par l'État (PGE) ont été mis à disposition de 1 548 entreprises.

Les secteurs d'activités les plus touchés dans le département des Ardennes ont été le BTP (800 entreprises), le commerce de détail (1000 entreprises), la restauration – hébergement (700 entreprises) et les activités de services (1200 entreprises).

Par ailleurs, le dispositif d'activité partielle a permis de préserver l'emploi pendant toute la durée de la crise sanitaire. Sa mise en place et son application ont nécessité des échanges constants avec les entreprises et les différents opérateurs, afin de les renseigner et de les assister efficacement.



	NB D'ÉTABLISSEMENTS INDEMNISÉS DEPUIS LE 16 MARS 2020	EFFECTIFS DES ÉTABLISSEMENTS INDEMNISÉS	MONTANT DES HEURES INDEMNISÉES DANS CES ÉTABLISSEMENTS (EN €)
08 - ARDENNES	3 813	27 967	71 422 609 €

> LE PLAN FRANCE RELANCE AU SERVICE DES ENTREPRISES

Adapter les dispositifs du plan France Relance au profil des entreprises ardennaises

Les services de l'État se sont attachés, d'une part, à promouvoir les appels à projets (AAP) et les appels à manifestation d'intérêt intégrés au Plan France Relance (PFR) auprès des entreprises, en menant une action d'adaptation suivant leur profil et en les accompagnant l'entreprise dans le montage des dossiers et, d'autre part, à promouvoir les dossiers ardennais auprès des services instructeurs.



L'action du service s'est aussi inscrite dans un plan « Compétences » validé en juin 2021 par le Préfet des Ardennes. Cela a conduit à la mise en place du dispositif « Transco » (Transitions collectives), consacrée par un séminaire qui s'est tenu le 1er juillet 2021, avec l'ensemble des parties prenantes et au bénéfice des entreprises et de leurs salariés.

Renforcer la compétitivité des entreprises

La baisse des impôts de production a bénéficié à 2 377 entreprises ardennaises, pour une économie d'impôt totale de 39 M€.

Le PFR avait consacré, fin 2021, sur son volet « Entreprises » l'attribution de 21,8 millions d'euros de subventions au profit de 44 entreprises industrielles ardennaises, afin de soutenir leurs investissements pour la modernisation de leur outil de production, pour un montant total des projets de 134 millions d'euros. Le département des Ardennes s'est particulièrement distingué en nombre de lauréats et au regard des montants de subventions attribuées. Parmi tous ces projets ambitieux : la mise en place d'une filière de fabrication additive dans les Ardennes ou encore l'installation d'une unité de production de protéines à base d'insectes.

Concilier soutien de l'économie et politique de revitalisation des centres-villes : le fonds de restructuration des locaux d'activité intégré au Plan France Relance

L'État s'est mobilisé en 2021 pour accélérer la politique de revitalisation des centres-villes, en soutenant la restructuration de 6000 locaux d'activité pour la période 2021 – 2026.

Il a donc décidé de mettre en place un fonds de 60 millions d'euros pour contribuer au financement d'opérations de restructuration d'immobilier commercial, artisanal ou de service portées par des maîtres d'ouvrage spécialisés.

Dans ce cadre, la communauté d'agglomération d'Ardenne Métropole a reçu une subvention de 835 000 euros qui doit lui permettre de porter diverses opérations de restructuration de locaux sur son territoire.

> ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS

Les nombreux dispositifs du plan de relance, entre appels à projets et appels à manifestation d'intérêt, de niveau national ou régional, partenarial ou purement étatique ont renforcé l'ingénierie territoriale de l'État. Ils n'ont pas gommé ses formes plus habituelles d'accompagnement du développement économique des Ardennes. Les services de l'État, réunis la plupart du temps par les sous-préfets d'arrondissement, ont offert de la lisibilité aux entrepreneurs quant à leurs démarches administratives et échéances. Ainsi le projet d'installation d'un nouvel établissement Hermès à Tournes-Cliron a fait l'objet de nombreuses réunions. Un agenda incluant toutes les procédures administratives, de l'urbanisme aux procédures ICPE, a été proposé à l'entreprise, garantissant la bonne conduite des échéances de leur projet. Un calendrier resserré a été respecté.

Le travail collectif sur la résorption des friches industrielles a été montré en exemple au niveau régional. Adossé à différents fonds dont certains abondés par le plan de relance et d'autres pérennes, il permet un inventaire complet des sites et de leurs potentiels économiques. Il est actualisé tous les ans par des réunions en arrondissement, puis approfondi sur un site dès lors qu'un porteur se manifeste. La DDT, la DREAL ou encore l'EPF GE ou l'ADEME sont les partenaires attentifs au devenir des friches, notamment dans un but de réindustrialisation. Les friches de Revin ont, par exemple, connu des avancées significatives en 2021.



L'accompagnement des entreprises se décline aussi en cas de difficultés rencontrées par les entreprises. Celles-ci peuvent être liées au recrutement et la réunion des partenaires de l'emploi, autour du Préfet et des sous-préfets, est à même d'apporter des solutions. L'accompagnement de l'entreprise sur le bassin d'emploi à redynamiser (BER) est aussi assuré. D'autres services soutiendront les entreprises en difficultés économiques, à l'instar de la DDFIP au côté du Préfet. Cela peut être le cas, sous certaines conditions, pour le soutien à l'investissement. La difficulté à régler une échéance fiscale ou sociale est aussi traitée par l'intervention de la commission départementale des chefs des services financiers (CCSF) ou, pour une assistante financière plus globale, la mobilisation du comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI). Le concours de la DDETSPP ou de la commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises s'est révélé précieux en 2021. Plusieurs réunions ont été tenues et ont permis l'examen d'une dizaine de situations.

> DÉCLINER LOCALEMENT LE PLAN DE RÉDUCTION DES TENSIONS DE RECRUTEMENT

La déclinaison locale du plan de réduction des tensions de recrutement a été lancée en décembre 2021. Ce plan a pour objectif d'organiser des rencontres territoriales animées par le sous-préfet en présence des acteurs de l'emploi proposant un appui aux professionnels : Pôle Emploi, Région Grand Est, Département des Ardennes, GEIQ des Ardennes, Opérateurs de compétences (OPCO). Les entreprises participantes font l'objet d'un suivi spécifique par le groupe de travail local piloté par le sous-préfet afin de leur proposer un appui dans leur processus de recrutement

> FACILITER LES MOBILITÉS : L'EXEMPLE DE LA LIGNE GIVET-DINANT



Le Préfet, accompagné des élus ardennais, s'est rendu à Bruxelles en septembre 2021. Ce déplacement, organisé en lien avec Mme l'Ambassadrice de France en Belgique, a permis de rencontrer la Commission Européenne, le cabinet du Vice premier-ministre fédéral et les élus locaux wallons. La forte mobilisation des services de l'État et des élus ardennais en 2021 a abouti à la signature d'une déclaration conjointe des deux ministres en faveur du lancement d'une étude de faisabilité de la réactivation de la ligne ferroviaire transfrontalière Charleville-Givet-Dinant. Le 14 décembre, la Commission Européenne a publié sa proposition de nouvelle carte des réseaux trans-européens de transport, dont la ligne ferroviaire Charleville-Givet-Dinant fait désormais partie. En jeu : des cofinancements européens pour

> VEILLER À LA QUALITÉ DE L'EMPLOI

La mission de préservation de la qualité de l'emploi incombe au système d'inspection du travail (SIT), composé d'agents de contrôle et leur assistance administrative, des agents chargés de l'accès au droit du travail via les renseignements, de la section centrale travail qui collecte et analyse les accords collectifs du travail et les ruptures conventionnelles. En outre, le SIT gère notamment l'Observatoire départemental du dialogue social, les conseillers du salarié, le Comité Départemental Anti-Fraudes (CODAF).

L'action de l'inspection du travail est organisée autour d'un Plan National d'Action (PNA) et de la réponse aux sollicitations des salariés, des représentants des salariés et des employeurs. L'inspection du travail mène des actions de contrôle, mais aussi de conseil. Le PNA organise les actions autour de plusieurs thématiques : relations du travail, lutte contre la précarité, santé-sécurité.

En 2021 :

- 261 contrôles effectués ;
- 156 enquêtes dont 75 liées à des accidents du travail graves ou mortels réalisées ;
- 311 documents (accords collectifs, plan de retrait amiante...) analysés ;
- Suites à intervention : 528 courriers d'observations, 37 rapports, 19 Procès-Verbaux, 1 signalement au Parquet, 82 décisions administratives, 17 décisions d'arrêt de travaux ont été rédigés.

L'action importante menée en 2021 a mis en évidence un nombre important d'accidents du travail, notamment liés aux machines et aux chutes de hauteur, des situations de travail illégal qui restent en nombre important, associées à des fraudes aux prestations de services internationales et une problématique amiante qui demeure prégnante.

SOUTENIR LES FILIÈRES AGRICOLES ET ARBORICOLES

> UNE ANNÉE 2021 MARQUÉE PAR LE GEL ET UN EXCÈS DE PLUIES ESTIVALES



700 000€
d'aides d'urgence pour les arboriculteurs et les



Les arboriculteurs ont été durement touchés par les épisodes de gel printanier inhabituels survenus en avril 2021, avec des pertes atteignant 100 % sur les cerises et prunes et sur certaines variétés de pommes et de poires. Devant l'ampleur des dégâts le ministère de l'agriculture a déployé dès le mois de juillet une aide d'urgence permettant le déblocage de 45 000 euros de trésorerie pour 8 arboriculteurs. Une reconnaissance au titre des calamités agricoles est intervenue en novembre 2021 et a permis de débloquer 558 000 euros supplémentaires début 2022.

Le gel et les pluies abondantes tout au long de l'année ont également entraîné des pertes significatives en miel. Les 9 apiculteurs concernés ont pu être indemnisés début 2022 à hauteur de 114 500 euros au titre des calamités agricoles.

Le département a subi, au cours des mois de mai à juillet, des pluies exceptionnelles représentant deux fois la normale en juin, et jusqu'à deux fois et demi en juillet. Ce phénomène inédit a entraîné des débordements importants dans les vallées de l'Aisne, de l'Aire, de la Chiers, de la Bar et de la Meuse. Une visite sur le terrain a été organisée avec les représentants de la profession agricole dont Madame Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, le 19 juillet, au pic de la crue sur l'Aisne. Plus de 6 000 ha ont été inondés et 3 000 ha de cultures et prairies ont été détruits, ceci sur 139 communes. Les exploitants des parcelles touchées ont pu bénéficier d'un dégrèvement de taxe sur le foncier non bâti pour un montant global de 265 000 €. Par ailleurs, un dossier a été validé par le ministère de l'agriculture afin que les exploitants touchés puissent bénéficier de dérogations au titre de la PAC.

> MODERNISER ET AIDER LES FILIÈRES AGRICOLES



Prime à la conversion des agroéquipements
197 exploitants agricoles accompagnés pour 3 millions d'euros dans le remplacement des matériels anciens et peu performants et l'acquisition de matériels performants en matière environnementale.

Plan de modernisation des abattoirs
L'abattoir de Charleville a été aidé à hauteur de 90 000 euros pour renforcer sa compétitivité et contribuer au maintien de l'emploi à moyen terme au travers de la modernisation des outils d'abattage.

Pacte biosécurité / bien-être animal en élevage

32 exploitants ont été soutenus pour 1 million d'euros pour leur permettre d'investir pour renforcer la prévention des maladies animales et améliorer les

> ACCOMPAGNER LES FORESTIERS DANS LA CRISE DES SCOLYTES



Le plan France Relance a permis d'accompagner les propriétaires forestiers publics et privés ardennais dans le renouvellement forestier induit par le changement climatique et la crise des scolytes. Cette dernière concerne 1 235 ha de coupes rases d'épicéas pour les forêts privées, 1 200 ha pour les forêts domaniales et 550 ha pour les forêts communales.

La Préfète de la région Grand-Est a rencontré en novembre les acteurs ardennais de la filière forêt-bois pour faire un point sur la mise en œuvre de ce dispositif. Au 31 décembre 2021, 83 dossiers ont été déposés, dont 32 pour des forêts communales, pour un montant de subvention de 3,4 millions d'euros.

Annexes

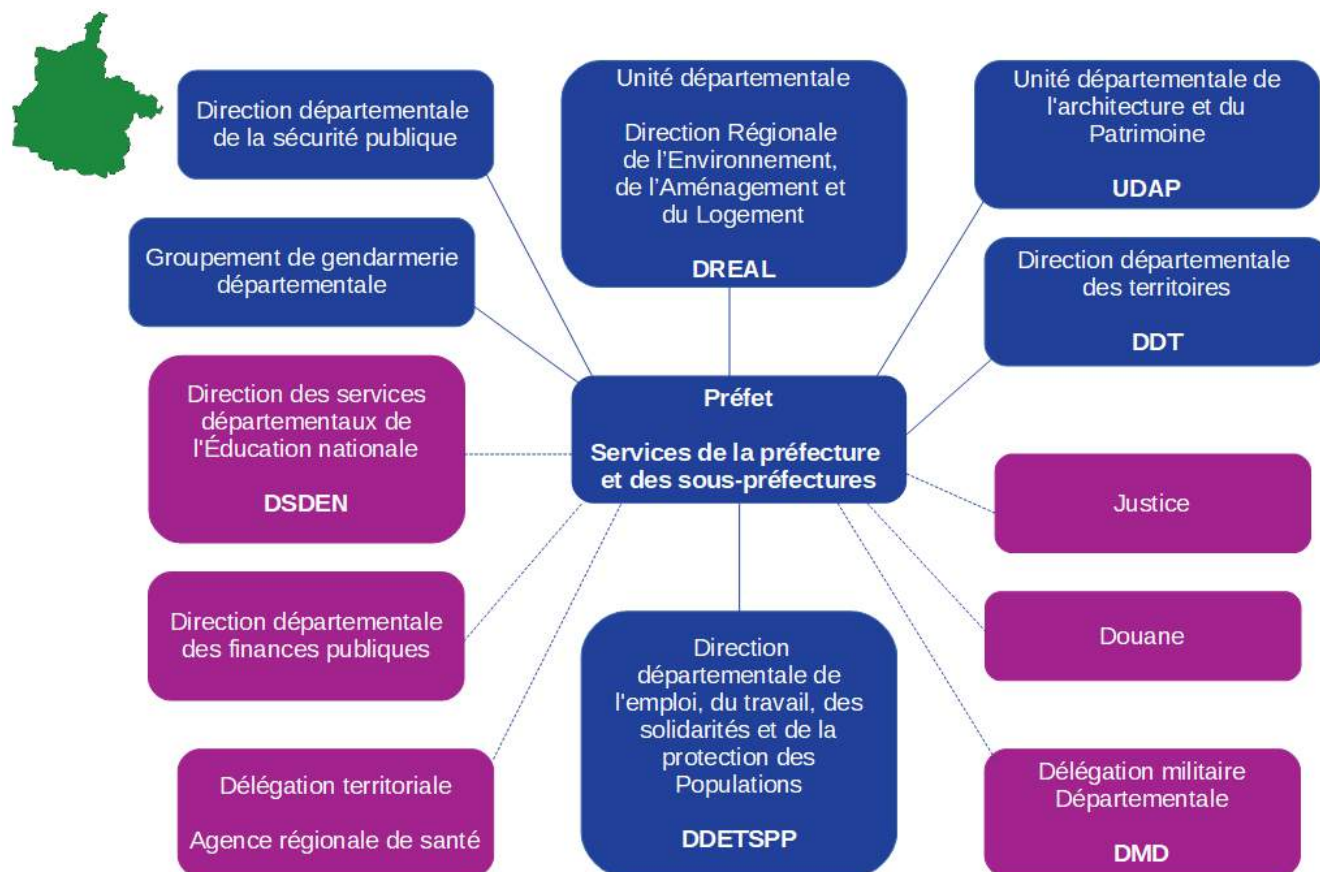


LES EFFECTIFS DE L'ÉTAT DANS LES ARDENNES

Services de l'État	Effectifs
Préfecture et sous-préfectures	113
Secrétariat général commun départemental	57
Direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la protection des populations	65
Direction départementale des territoires	120
UD DREAL	10
Délégation de l'Agence Régionale de Santé des Ardennes	26
Direction départementale de la sécurité publique	229
Groupement de gendarmerie	516 (et 186 réservistes)
Direction des Finances Publiques	328
Direction académique*	1 660*

*ce chiffre comprend les enseignants du 1^{er} degré

MACRO-ORGANIGRAMME DES SERVICES DE L'ÉTAT





**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

